

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ⵎⵏⵉⵙⵜ ⵏ ⵉⵏⵙⵉⵎⵏⵜ ⵙⵓⵔⵉⵔⵉⵔⵜ ⵏ ⵙⵉⵏⵜ ⵏ ⵉⵏⵙⵉⵎⵏⵜ
X.⊙V.ⱤXIIIC:II%V.ⵀCII:CC:QIXXJX:JX:
X.ⵎ:ΛΛ.ϻXII⊙:II%ⱤX:IIIVX:XI.ϻEI

UNIVERSITE MOULOD MAMMARI DE TIZ-OUZOU
FACULTE DES LETTRES ET DES LANGUES
DEPARTEMENT DE TRADUCTION



جامعة مولود معمري - تيزي وزو
كلية الآداب واللغات
قسم الترجمة

N° d'Ordre :
N° de série :

Mémoire en vue de l'obtention Du diplôme de master II

DOMAINE : Langues étrangères
FILIERE : Traduction
SPECIALITE : Arabe/Français/Arabe

Traduire le juridique par la machine de l'arabe vers le français : Quelle réalité sur le terrain ?

Présenté par :
SACI Ibtissem
KHALES Somia

Encadré par :
Dr: IDIR Nacera

Jury de soutenance :

Président :	NINE Halima,	M.A.A,	U.M.M.T.O
Encadreur :	IDIR Nacera,	M.C.A,	U.M.M.T.O
Examineur:	BENHIDJAB Asmah,	M.A.B,	U.M.M.T.O

Promotion : Septembre 2016.

Laboratoire de domiciliation du master:

Dédicaces

À

Mes parents

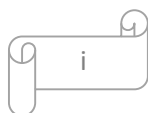
Mes amis,

Et tous ceux qui ont contribué

à la réalisation de

ce travail.

Ibtissem



Dédicaces

Je dédie ce travail

A ma mère et à mon père

A mes frères

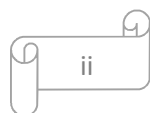
A mes sœurs

A toute ma famille

A tous mes amis

A tous ceux qui ont été à mes côtés durant la réalisation de ce travail.

Somia



REMERCIEMENTS

Toute notre gratitude va vers notre
directrice de recherche madame

IDIR NACERA

Pour ses orientations, ses remarques
judicieuses, ses conseils et sa
disponibilité.

Nous remercions aussi tous ceux qui ont
participé à la réalisation de ce travail de
près ou de loin

Ainsi que les membres de jury d'avoir
accepté d'examiner ce travail.

Table des matières

Introduction générale	2
------------------------------------	----------

Chapitre Premier : La Traduction Juridique

1. Traduction Juridique.....	6
1.1.Définition de la traduction juridique.....	6
1.2.Les spécificités de la traduction juridique.....	8
1.2.1. La terminologie.....	8
1.2.2. La phraséologie.....	10
1.2.3. La place du verbe.....	11
1.2.4. La longueur des phrases.....	11
1.2.5. L'ordre des prépositions.....	12
1.2.6. L'emploi des phrases à la forme passive.....	12
1.2.7. L'interprétation.....	12
1.2.8. La créativité.....	13
1.3.Les enjeux de la traduction juridique.....	13
1.4.Les difficultés liées à la langue du droit	14
1.4.1. La diversité des systèmes juridiques.....	14
1.4.2. Les difficultés lexicales.....	15
1.4.3. Les difficultés syntaxiques	15
1.4.4. Les difficultés sémantiques.....	16
1.4.5. Les difficultés stylistiques.....	16

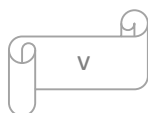
Chapitre Deuxième : La Traduction Automatique

2. Traduction Automatique.....	19
2.1.Définition de la traduction automatique.....	19
2.1.1. La traduction intégralement automatique.....	20
2.1.2. La traduction assisté par ordinateur.....	21
2.2.Les caractéristiques de la traduction automatique.....	21
2.2.1. Les logiciels de la traduction automatique.....	22

2.2.2.	L'utilisation des dictionnaires.....	22
2.2.3.	Les bases de données terminologiques.....	23
2.3.	Le mode de fonctionnement de la traduction automatique.....	23
2.3.1.	La traduction automatique à base de règles.....	24
2.3.1.1.	La méthode directe.....	24
2.3.1.2.	La méthode indirecte.....	24
2.3.2.	La traduction automatique basée sur le corpus bilingue.....	25
2.3.2.1.	L'approche basée sur la mémoire.....	26
2.3.2.2.	L'approche basée sur l'exemple.....	26
2.3.2.3.	L'approche basée sur la statistique.....	26
2.3.3.	Les systèmes basés sur les règles versus logiciels de traduction automatique.....	27
2.4.	Les apports et limites de la traduction automatique.....	28
2.4.1.	Les apports de la traduction automatique.....	28
2.4.2.	Les limites de la traduction automatique.....	29

Chapitre Troisième : Corpus d'étude et cadre pratique

3.1.	Corpus d'étude.....	32
3.1.1.	La présentation du corpus.....	32
3.1.2.	Le choix du corpus.....	33
3.1.3.	La présentation du traducteur automatique " Google traduction".....	33
3.1.4.	Les objectifs de la recherche	33
3.2.	Cadre pratique :	34
3.2.1.	La méthodologie de travail.....	34
3.2.2.	L'évaluation de la traduction automatique du corpus d'étude.....	34
3.2.2.1.	Les erreurs terminologiques	35
3.2.2.2.	Les erreurs phraséologiques.....	37
3.2.2.3.	Les erreurs stylistiques	38
3.2.2.4.	La synonymie.....	39
3.2.2.5.	Les erreurs sémantiques	41
3.2.2.6.	Les erreurs grammaticales	46



3.2.3. Enquête sur terrain auprès des professionnels de la traduction juridique :	
Limites de la TA dans Le domaine juridique.....	49
3.2.3.1. L'enquête par questionnaire.....	48
3.2.3.2. Échantillon.....	50
3.2.3.3. La présentation des questions analyse des résultats	50
3.2.3.4. Les limites de la traduction automatique dans le domaine juridique.....	54
3.2.4. Les résultats.....	55
Conclusion générale.....	57
La bibliographie	59
Glossaire français-Arabe.....
Glossaire Arabe- Français.....
Annexe : Questionnaire destiné aux traducteurs
Résumé
ملخص.....

Introduction générale

Introduction Générale

Aujourd'hui la traduction a beaucoup évolué. Les exigences du monde scientifique et économique encouragent la naissance de la traduction spécialisée dans les différents domaines, notamment le domaine juridique.

A la fin de la seconde guerre mondiale, le développement de la communication et de l'informatique prennent une place très importante dans la vie humaine ainsi que la traduction. Cette importante révolution informatique a donné naissance à une traduction dite automatique qui consiste à traiter des données linguistiques (textes) exprimées dans une langue naturelle.

Comme la demande en traduction juridique ne cesse d'augmenter, et la langue du droit est l'une des langues de spécialité difficiles à traduire, le traducteur cherche toujours des outils à même de l'assister dans sa profession. A la tête de ces outils, se trouvent les différents outils d'aide à la traduction, notamment les programmes de traduction automatique. La question sur la possibilité de traduire le juridique par la machine nous a motivées à entreprendre la présente recherche. Cette dernière vise à étudier et évaluer le produit final de la traduction automatique des documents juridiques et découvrir la réalité quant à la pratique de ce type de traduction dans ce domaine telle qu'elle se présente sur le terrain. L'idée nous est venue d'aller faire des recherches sur le terrain, en consultant directement des traducteurs.

Ce travail sera une réponse à une problématique principale : La machine est-elle vraiment efficace pour traduire dans le domaine juridique ? Afin de répondre à cette problématique, d'autres questions secondaires s'imposent à savoir :

- La machine est-elle capable de traduire des textes juridiques sans une intervention humaine ?
- Peut-elle interagir efficacement avec la culture juridique ?
- Est-elle en mesure de produire une traduction de qualité et fidèle au sens du texte source ?
- Que représente la traduction automatique pour le traducteur : un outil d'aide ou un serviteur qui peut le remplacer dans la traduction des textes juridiques ?

Introduction Générale

En guise de réponses à ces questions, nous avons formulé les hypothèses suivantes :

- La tâche de traduire des textes juridiques dépasserait les capacités de la machine parce qu'elle produit des traductions incompréhensibles, que le traducteur humain devra revoir et corriger.
- Les traducteurs pourraient faire confiance à la traduction automatique parce qu'elle offre des traductions de qualité.
- Les traducteurs compteront sur les logiciels automatiques pour effectuer leurs traductions juridiques.
- Le traducteur ne pourra pas céder sa place aux logiciels car il possède plus de compétences et qualifications que la machine.

Pour vérifier ces hypothèses, nous allons opter pour deux techniques de recherche : l'analyse de la traduction automatique de notre corpus qui est un arrêt. Le but est d'évaluer la qualité de la traduction automatique dans le domaine juridique et savoir s'il existe des écarts, voire des pertes dans cette traduction. Ensuite, nous allons vérifier la validité de ce résultat sur le terrain par une enquête par questionnaire auprès des professionnels de la traduction juridique.

Les quelques réflexions que nous avons jugées nécessaires de faire ici suggèrent déjà l'articulation de notre recherche en trois chapitres : deux chapitres théoriques et un chapitre pratique.

Dans le premier chapitre, nous introduirons le concept de la traduction juridique, ses spécificités, ses enjeux et les difficultés liées à la langue du droit. Le deuxième chapitre portera sur la traduction automatique, sa définition, ses caractéristiques, son mode de fonctionnement ainsi que ses apports et limites. Quant au troisième chapitre, il sera consacré à la pratique, et divisé en deux parties : corpus d'étude et cadre pratique. Nous présenterons dans la première partie notre corpus de travail et le traducteur automatique « *Google Traduction* ». Nous expliquerons ensuite notre choix de corpus et tracerons les objectifs de notre recherche. La deuxième partie constitue la partie analytique dans laquelle nous évaluerons la traduction automatique de notre corpus. Elle sera suivie de la présentation de l'enquête par questionnaire, et de l'analyse des résultats de celle-ci. Nous concluons notre mémoire par une conclusion

Introduction Générale

comportant le résultat final de notre recherche. Nous trouverons en annexe le questionnaire destiné aux traducteurs.

Beaucoup de recherches ont été effectuées dans le domaine de la traduction automatique et la traduction juridique, soit de la part de linguistes-traducteurs, de juristes ou d'informaticiens, à savoir Gemar (1998), « *Les enjeux de la traduction juridique : Principes et nuances* », Clas et Bouillion (1993), « *la traductique, étude et recherches de traduction par ordinateur* », Dedier (1990), « *langue et langages du droit* » et d'autres. Nous nous sommes inspirées de ces recherches pour réaliser notre travail. Comme tous les étudiants chercheurs, nous avons rencontré lors de la réalisation de notre travail des difficultés telles que le manque d'ouvrages, le manque d'échantillon de traducteurs.

Chapitre premier

La traduction juridique

1. Traduction Juridique

Pendant longtemps, la traduction était considérée comme un sous-domaine de la littérature et/ou de la linguistique appliquée. Aujourd'hui, la traduction se veut une discipline indépendante, avec un champ d'étude et des méthodes empiriques d'analyse, elle a sa propre science ; à savoir la traductologie.

Il y a deux types principaux de traduction : générale et spécialisée. Le deuxième type se subdivise en plusieurs catégories selon le domaine de spécialité auquel appartient le texte à traduire. On y trouve la traduction juridique qui est assez demandée dans le milieu professionnel des traducteurs. « *Cette augmentation des besoins en traduction juridique s'est produite à partir du XX^e siècle, dans le cadre des organisations internationales. Aujourd'hui, on traduit de plus en plus le droit et on traduit dans des domaines du droit de plus en plus diversifiés* » (MONJEAN-DECAUDIN, 2010 : 2). Alors qu'est-ce que la traduction juridique ? Quelles sont ses spécificités et ses enjeux ? Et en quoi résident la complexité et la difficulté de la langue du droit.

1.1. Définition de la traduction juridique

À titre liminaire, ne convient-il pas de définir ce qu'est la traduction, puis ce qu'est la traduction du droit ? Tout d'abord, la traduction désigne à la fois un « Résultat », c'est-à-dire le texte traduit et une « Opération », autrement dit la démarche intellectuelle de reformulation. Pour le linguiste Maurice PERGNIER, le terme *Traduction* désigne, en plus, une « *comparaison* », c'est-à-dire la mise en parallèle de deux idiomes. Il précise que ces trois aspects se superposent les uns les autres et constituent trois facettes du même phénomène (PERGNIER, 1978 :3).

À partir de la définition de la traduction, comment définir la traduction juridique ? Il est habituellement convenu par les linguistes et les traductologues que c'est la traduction qui porte sur des textes relevant du domaine juridique.

La traduction juridique a été considérée par la traductologie comme une traduction technique, une traduction qui porte sur des textes qui relèvent des sciences exactes, certains traductologues l'ont définie comme une traduction pragmatique (celle qui traite de textes politiques, juridiques, technique et commerciaux), spécialisée, cependant, ils considèrent que

le processus de la traduction juridique est le même que celui d'autres types de traduction. Le processus doit prendre en compte la spécificité du langage juridique et des concepts du droit.

La traduction juridique a eu du mal à trouver sa place dans la traductologie. Tout d'abord, elle a été classée parmi les traductions techniques au même titre que la traduction médicale ou informatique (MONJEAN-DECAUDIN, 2010 : 1).

La traduction juridique est la traduction technique ou spécialisée du domaine du droit et des sciences juridiques. Le droit est écrit de manière très différente selon les époques et les pays. On trouve de différents types de documents juridiques à partir desquels s'effectue la traduction juridique et qui sont nécessaires dans la vie humaine. Nous en citons à titre d'exemple ceux qui suivent :

- Statuts d'entreprises, actes de sociétés, pactes d'actionnaires, PV d'assemblées, rapports de gestion, accords de confidentialité ;
- Actes notariés, actes de procédures, actes d'huissiers ;
- Diplômes, brevets, pièces administratives ;
- Actes de mariage, naissance, décès ;
- Frida, conventions, actes anciens, jugements ;
- Contrats, documents réglementaires (conditions générales de vente...) ;
- Factures commerciales, plaintes, documents fiscaux.

La traduction juridique est un exercice compliqué qui doit allier :

- Des connaissances avancées en droit ;
- Une maîtrise des langues sources et cibles.

Un traducteur juridique ne se contente donc pas de traduire, il effectue des recherches terminologiques et de droit comparé. Le droit comparé est la science qui compare les systèmes juridiques du monde, cette expression peut être remplacée par celle de «science comparative du droit» ou d'«études juridiques comparatives» (DE LOYNES DE FUMICHON, 2013 : 1). Il a deux objets étroitement liés : l'étude des droits étrangers, et la comparaison des droits. Le traducteur effectue ses recherches afin de réaliser une traduction plus ou moins adéquate avec sa source.

1.2. Les spécificités de la traduction juridique

La traduction juridique comme tout type de traduction a ses caractéristiques et spécificités. En traductologie, la question de savoir si les caractéristiques de la traduction juridique y font un champ d'études particulier s'est toujours posée. Autrement dit « *la spécificité du langage du droit fait-elle de la traduction des textes juridiques un genre à part qui dérogerait aux principes généralement reconnus en traductologie, dont le premier est que seul le sens compte ?* » (GEMAR, 1998 :7).

La traduction juridique possède des caractéristiques qui la distinguent d'autres formes de traduction. Dans le domaine scientifique, la traduction est favorisée par le fait que la terminologie y est généralement univoque. Les concepts et la terminologie du droit, contrairement à ceux d'autres disciplines, ne correspondent que partiellement d'une société à une autre.

La langue du droit se caractérise en effet par « une terminologie et une phraséologie propres » et fait intervenir des mécanismes discursifs spécifiques qui la différencient du registre plus général de la langue courante. La spécialisation de la langue juridique peut expliquer en partie la complexité de sa traduction (SFERLE, 2005 :167).

La traduction juridique demande un effort accru de la part du traducteur dans les domaines de la documentation, de la terminologie, et des formules stéréotypées d'une part, et d'une autre part dans l'interprétation et la rédaction (KOUTSIVITIS, 1990 : 227).

1.2.1. La terminologie

La terminologie a toujours existé puisque n'importe quel domaine possède une terminologie propre. Elle peut se définir, en tant que discipline scientifique, comme une science qui étudie la structure, la formation, le développement, l'usage et la gestion des terminologies dans différents domaines. Ainsi, la terminologie se consacre à la description de termes spécialisés d'un ou de plusieurs domaines du savoir (CERENO INACIO, 2010 :12).

D'après la définition de la terminologie, nous constatons que la traduction juridique en tant que discipline a une terminologie propre dite spécialisée dans le domaine du droit.

La notion de terminologie juridique doit être envisagée sur plusieurs plans : celui des concepts proprement juridiques, celui de termes issus des vocabulaires techniques scientifiques mais ayant des implications juridiques, et celui des termes empruntés au lexique commun, mais devant être spécifiés juridiquement (LAVAUT-OLLÉON ET GROSSMANN, 2008 : 4).

Pour éclaircir cette idée, nous présentons dans ce qui suit quelques exemples tirés de notre corpus qui est un arrêt "قرار":

1- Des termes proprement juridiques relevant du domaine juridique, c'est-à-dire, ils n'ont qu'un seul sens, le sens de la spécialité. Ils sont en général présents dans les traités, manuels et dictionnaires de droit.

Par exemple : قانون الأسرة، حكم، المدعي، مستأنف، عريضة الاستئناف

2- Termes relevant d'autres domaines de spécialité mais ayant une portée juridique : Ces termes ne relèvent pas du domaine juridique et concernent d'autres domaines (écologie, agriculture, économie, etc.).

Par exemple : النفقة الغذائية

3- Termes du vocabulaire courant mais qui appellent une définition précise en raison de leurs possibles implications juridiques. Par exemple :

- Le terme "حكم" est un terme courant qui désigne dans son sens large « *tous les actes par lesquels une juridiction termine une instance* » (CORNIOT, 1966 : 10).
- Et dans la langue de droit le terme "حكم" a une signification précise : « *la décision émanant d'un tribunal inférieur* » (ibid.).

حكم: "قرار يصدر عن هيئة قضائية من الدرجة الأولى، محكمة" (القرام، 1992: 167).

Aussi ce terme appelle d'autres significations selon son application juridique, selon (GARRAM, 1992 : 167-168) on distingue :

- ✓ (jugement par défaut) حكم غيابي
- ✓ (jugement contradictoire) حكم حضوري
- ✓ (jugement en matière de contravention) حكم في مواد المخالفات
- ✓ (jugement définitif) حكم نهائي
- ✓ (jugement en premier ressort) حكم ابتدائي

1.2.2. La phraséologie

L'étude de la phraséologie des langues de spécialité permet l'identification et la délimitation conceptuelle des termes puisque leur contextualisation peut faciliter leur précision sémantique. Le traducteur juridique ne doit jamais oublier que : « *le langage juridique privilégie des expressions idiomatiques, formules figées propres au droit, et des phraséologismes, tournures semi-figées ou usuelles qui signalent les préférences langagières communes aux spécialistes*» (PICOTTE, 1995 cité dans CERENO INACIO, 2010 :29).

Ces expressions et phraséologies sont des énoncés répétitifs qui se trouvent surtout dans les parties introductives et finales des textes juridiques (KOUTSIVITIS,1990 : 227), ce sont des formules standardisées difficiles à maîtriser car elles se situent au niveau de la syntaxe, des segments de phrase, et non à celui – plus basique – des termes eux-mêmes. Leur connaissance est pourtant indispensable et ne peut s'acquérir qu'au prix d'une lecture régulière de textes juridiques variés et d'une étude approfondie des ressorts du langage juridique.

Les praticiens du droit emploient des mots dans un sens différent de celui qu'ils ont dans leur usage habituel. Ainsi, ils emploient des formules, des prépositions ou des phrases complètes, c'est-à-dire une phraséologie particulière.

Exemples tirés de notre corpus (Arrêt) :

.....المباشر للخصام بواسطة الأستاذ(ة):

- Assisté de Maître :

..... قضي المجلس غرفة شؤون الأسرة علنيا، حضوريا، نهائيا وبعد المداولة القانونية في الشكل:

- La Cour, chambre de la famille a statué contradictoirement, publiquement et en définitif après délibération légale par

..... صدر القرار الاتي بيانه في القضية المنشورة لديه تحت رقم:

- Rendu l'arrêt dont suit la teneur, sur l'affaire publiée sous le N° :

Ces exemples de phrases sont des expressions figées c'est-à-dire qu'elles sont invariables que ce soit dans la langue arabe ou dans la langue française.

Dans ces exemples, on constate que d'autres traductions étaient possibles mais force est de reconnaître que les phraséologies juridiques ont l'avantage de s'inscrire dans un registre de langue plus soutenu, conforme à la rigueur d'expression des textes juridiques.

1.2.3. La place du verbe

L'utilisation des verbes dans les textes législatifs est moins fréquente par rapport aux textes non législatifs. Les premiers mettent l'accent sur l'usage des noms et des adjectifs liés par diverses prépositions et conjonctions, comme ils se caractérisent aussi par la conjugaison des verbes à la forme passive, ou participe présent ou participe passé qui jouent le rôle d'un adjectif.

1.2.4. La longueur des phrases

Les phrases employées dans les textes juridiques sont très longues, et cela dans la majorité des langues. Ce qui contribue à la redondance caractérisant la langue juridique.

Nous citons ci-après un exemple de notre corpus :

يستخلص من مستندات الملف أنه بتاريخ.....أقام المدعي.....بواسطة دفاعه الأستاذ.....دعوى أمام محكمة....ضد المدعى عليها.....بحضور السيد وكيل الجمهورية جاء فيها أن الطرفين مرتبطين بموجب عقد زواج رسمي مؤرخ في..... ونتج عنه ميلاد 04 أبناء وأنهما كانا يعيشان رفقة أولادهم حياة تسودها السعادة والهناء وفجأة قررت المدعى عليها هجرة بيت الزوجية والاستقرار عند أمها رفقة الأولاد وهما يعيشان فراق جسدي منذ أكثر من عام وحاول مرارا أن يعيدها لجادة الصواب لكن دون جدوى وعليه يلتمس القضاء بفك الرابطة الزوجية بالطلاق بينه وبين المدعى عليها.

1.2.5. L'ordre des prépositions

Parmi les caractéristiques des textes juridiques, l'usage fréquent de toute sorte de préposition, par exemple les jugements débutent généralement par des locutions conjonctives, ces locutions sont variables que ce soit en arabe ou en français. Nous en citons entre autres :

- Attendu que (حيث أن)
- Vu que (بما أنّ)

1.2.6. L'emploi des phrases à la forme passive

La voix passive est fréquemment utilisée dans la langue du droit que dans les autres langues techniques ou la langue littéraire. Les raisons de cet emploi est que les phrases dans la législation manque d'agent.

1.2.7. L'interprétation

La traduction juridique implique un effort aussi important que celui qu'implique l'interprétation. Dans les textes juridiques, le message est complexe, l'intention est souvent cachée. Dans ces messages, chaque mot est pensée et repensé, chaque phrase est formulée et reformulée (KOUTSIVITIS, 1990 : 227).

L'effort du traducteur est axé sur la compréhension du message, l'interprétation du vouloir-dire de l'auteur et la formulation de celui-ci dans la langue de traduction.

1.2.8. La créativité

Une autre particularité de la traduction juridique est la créativité, c'est-à-dire, le traducteur doit chercher ou créer des équivalences fonctionnelles comme dans le passage d'un système juridique à un autre, ce passage représente une source de difficulté, mais aussi une marge de liberté et une incitation à la créativité (KOUTSIVITIS, 1990 : 227) .

1.3. Les enjeux de la traduction juridique

La traduction juridique est un exercice compliqué, elle requiert connaissance, adaptabilité et finesse de traduction. Elle est même souvent bien plus difficile que d'autres types de traductions : les enjeux vont au-delà d'une traduction généraliste.

Dans ce type de traduction, il ne s'agit pas seulement de transplanter une terminologie précise au fil de phrases ordinaires ou classiques, mais on a affaire à des opérations complexes et techniques. Il s'agit de comprendre le texte de départ, de reconnaître toute sa portée, donc, de comprendre ce qu'a voulu dire le rédacteur. La traduction en termes d'effets de droit, sans pouvoir s'appuyer totalement sur le sens courant des mots, aussi de connaître et de comprendre ce qui se passe dans l'esprit du juriste qui a conçu le texte à traduire, et de reformuler un texte selon la tradition juridique dont il est issu(GEMAR, 1998 :2).

Le jurilinguiste Jean-Claude Gémard établit une typologie des problèmes inhérents à la traduction juridique. Il considère que les problèmes fondamentaux de la traduction juridique découlent des facteurs suivants (SFERLE, 2005 :167) :

- Le caractère normatif ou contraignant du texte juridique, qui laisse une marge de manœuvre très étroite au traducteur quant au choix des ressources linguistiques existantes (le traducteur doit savoir distinguer ce qui constitue une servitude juridique qu'il doit respecter de ce qu'il peut utiliser librement) (ibid.) ;

- Le discours (ou langage) du droit, son jargon, ses techniques, ses mécanismes, ses institutions et ses notions, et les autres phénomènes propres à ce domaine ; le fondement terminologique du droit qui est très vaste ;
- Les éléments conditionnant le problème de la documentation, le domaine du droit qui se caractérise par la grande abondance de termes polysémiques qui sont difficiles à transposer en raison des conditions socioculturelles et socio-économiques des sociétés ;
- La nécessité de suivre une approche pluridisciplinaire du droit - le traducteur juridique doit avoir reçu une double formation (juridique et linguistique). La traduction dans ce domaine exige également des connaissances en économie, en sociologie, en histoire, voire en philosophie ; le droit commercial, par exemple, exige des notions de fiscalité.
- L'une des difficultés principales en traduction juridique provient de la diversité des systèmes juridiques. Jean-Claude Gémard va jusqu'à dire que *la seule vraie grande difficulté* de la traduction juridique est la diversité des systèmes juridiques en présence (SFERLE, 2005 :168).

1.4. Les difficultés liées à la langue du droit

Le langage juridique étant l'une des langues de spécialité les plus complexes, sa traduction est par conséquent complexe elle aussi (SFERLE, 2005 :167). La langue est le véhicule d'expression du droit, soumis à un grand nombre de règles sur les plans stylistique, syntaxique, sémantique et lexicale qui sont fixés au sommet de la hiérarchie du système juridique. Il s'agit d'une langue dotée d'un caractère particulier que tous les usagers du domaine se doivent de respecter. À ce terme, quelles sont les éléments qui se trouvent à l'origine de sa complexité et de sa difficulté ?

1.4.1. La diversité des systèmes juridiques

Chaque pays à son système de droit, c'est-à-dire, il n'y a pas un système uniforme dans le monde. Dans la majorité des cas, les spécialistes de la traduction juridique concentrent leur attention sur la terminologie, et essaient de classifier et de préciser cette terminologie au niveau international, mais ils n'arrivent pas à l'unifier. Cette unification dans beaucoup de cas

est impossible vu les fondements historiques coutumiers, institutionnels des systèmes juridiques des différents pays. Dans un article publié dans Meta J.C.Gemar disait que : « la seule grande difficulté, mais elle est de taille, que présente la traduction juridique, procède de la variété et de la diversité des systèmes juridique en présence » (GEMAR, 1989 cité dans BALLAR, 1998 :285).

La traduction de textes appartenant à un pays dans la langue d'un autre pays dont le système juridique est semblable à celui du premier ne devrait pas poser de graves problèmes, mais au contraire ; les systèmes juridiques sont différents, le traducteur des textes juridiques fera face à des difficultés qui l'empêcheraient de rendre le sens dans la langue cible.

1.4.2. Les difficultés lexicales

Les auteurs en jurilinguistique considèrent le lexique comme le premier obstacle à la communication juridique. Nous y relevons des problèmes spécifiques à la traduction juridique, plus précisément les problèmes soulevés par les différentes catégories de termes établies à l'intérieur de ce qu'on peut appeler de façon générique le « vocabulaire juridique »(CERENO INACIO, 2010 :21). Ce vocabulaire se définit par le caractère flou de ses concepts ainsi que par sa polysémie, qui constitue l'un des aspects les plus difficiles à surmonter. La langue du droit est l'une des langues les plus polysémiques, un très grand nombre de termes juridiques présentent souvent plusieurs significations.

Au sujet de l'évolution des mots, Didier précise que « lorsque les mots ont été déracinés et transplantés d'une langue à une autre, d'un terroir à un autre, ils se trouvent placés dans une structure linguistique et sociale nouvelle, qui les rend autonomes par rapport aux langues-mères desquelles ils proviennent » (DEDIER, 1990 :477).

1.4.3. Les difficultés syntaxiques

La langue de droit présente des caractéristiques syntaxiques qui la distinguent facilement de la langue d'autres domaines. La langue du droit est un vaste vocabulaire technique et pointu. Si l'on ne traduit pas de façon exacte ou si l'on paraphrase légèrement, le sens peut être changé voire inversé, ce qui n'est pas acceptable. Le traducteur juridique doit penser et repenser chaque mot et chaque phrase dans la langue cible. Il doit donc comprendre le sens et trouver ensuite la forme idéale pour que son destinataire puisse le saisir dans le

creuset de la langue qu'il parle. Les contraintes de forme lui imposent la rédaction d'un texte rigide et formel, ayant la même charge juridique que celle de la langue source. Daniela DINCĂ le confirme dans une communication en disant : « *Du point de vue syntaxique, la langue du droit peut organiser les composantes des phrases de son discours d'une façon distincte. Elle emploie également un ton solennel qui évite toute tournure familière* » (DINCĂ, 2007 :283).

1.4.4. Les difficultés sémantiques

On entend par les difficultés sémantiques le fait de donner à un mot un sens particulier, dans un cas ou dans un contexte particulier. Son vocabulaire comprend un grand nombre de termes qui proviennent de la langue courante et de termes qui ne sauraient exister en dehors du cadre juridique, elle emploie également un ton solennel qui évite toute tournure familière, enfin la langue du droit est la langue la plus polysémique puisque la signification des termes de son discours a été fixée dans un contexte particulier par rapport à un cas particulier. Sa terminologie a donc un caractère spécifique mais implicite.

1.4.5. Les difficultés stylistiques

Cette difficulté indique la manière d'énoncer un discours et l'objectif visé par cette façon, car le message à transmettre et l'effet que cherche l'émetteur à produire chez son interlocuteur lui imposent d'opter pour un style et non pas pour un autre (عبد الهادي

(64 : 2009، حيدر. Et dans la langue du droit on prend un exemple très concret. Il s'agit de textes normatifs qui possèdent une formule selon la tradition juridique dont ils sont issus. Dans ce type de texte, c'est l'État qui parle, et l'objectif est de faire respecter la norme qui organise la vie en société. Afin d'atteindre cet objectif, le droit fait appel à des procédés stylistiques que le traducteur doit respecter.

La traduction juridique répond à des nécessités pratiques impérieuses qu'il est possible d'envisager successivement du côté de la théorie générale du droit, puis du côté de la linguistique et de la philosophie du langage.

Les obstacles auxquels se heurte la traduction juridique sont nombreux. De célèbres erreurs de traduction ont marqué l'histoire du droit. Pourquoi ces difficultés ? D'abord du fait de l'imperfection des outils, notamment de la rareté, voire de l'insuffisance des dictionnaires ou des vocabulaires. Ensuite en raison de difficultés propres à la démarche intellectuelle de la traduction : le langage juridique n'opère généralement pas seul. Outre la langue technique, il y a diverses langues qui contribuent à l'expression du droit. Il y a, en ce sens, des langues liées avec le droit. De là découlent des difficultés déjà constatées dans les divers corps du savoir et de l'expression. Enfin la langue juridique est elle-même source de perplexités sérieuses : elle est tout à la fois langue de l'expression de la règle de droit, langue de l'application du droit, langue de la science juridique, c'est-à-dire langue avec laquelle la science juridique parle du droit.

Face à ces obstacles, le traducteur humain constitue une ressource limitée, et pour obtenir une solution flexible qui répond à ses besoins, il doit tenter de se retourner vers l'automatisation, et vers l'emploi des services d'un logiciel de traduction automatique.

Chapitre deuxième

La traduction automatique

2. Traduction Automatique

Depuis quelques années, les nouvelles technologies de l'information et de la communication prennent une allure vertigineuse, et accroissent le rapport entre l'homme et la machine.

À la fin de la deuxième guerre mondiale, les premiers ordinateurs sont apparus et de gros calculateurs étaient disponibles. Ces ordinateurs rendent immense service à l'homme en décryptant des messages en langues étrangères pendant la guerre (LEDERER, 2006 : 142). Les ordinateurs se caractérisent par leur rapidité de calcul qui ouvre de nouvelles perspectives. Ils travaillent infiniment plus rapidement qu'un traducteur humain, ce qui a donné naissance à l'idée de la traduction automatique.

Qu'est-ce que la traduction automatique ? Quelles sont ses caractéristiques ? Et quel est son mode de fonctionnement ? Dans ce présent chapitre, on tente de proposer des réponses à ces questions en démontrant à la fin les apports et limites de la traduction automatique.

2.1. Définition de la traduction automatique

La traduction automatique est l'un des outils d'aide à la traduction presque au même titre que les dictionnaires électroniques monolingues ou multilingues, les mémoires de traduction, les vérificateurs orthographiques et grammaticaux, et la fonction « recherche » sous Word, etc. La traduction automatique est le domaine de recherche à la base du traitement automatique du langage. Pierrette BOUILLON la définit comme suit : « *la traduction automatique(TA) se définit comme l'application de l'informatique à la traduction des textes d'une langue naturelle de départ(ou langue source LS) dans une langue d'arrivée (ou langue cible LC) ...etc.* » (BOUILLON et CLAS, 1993 : 15).

La traduction automatique est un processus de traduction produit entièrement par une machine à l'aide d'un ou de plusieurs logiciels informatiques. Le logiciel se charge d'analyser le texte source et de transmettre sa structure grammaticale dans la langue cible. Depuis quelques années, la traduction connaît un essor considérable sur le web avec plusieurs systèmes en ligne pouvant traduire automatiquement et en quelques secondes des textes de plus en plus longs.

En effet, il existe de nombreux systèmes de traduction automatique, dont certains sont d'ores et déjà opérationnels et fonctionnent bien comme SYSTRAN, TAUM-METEO, METAL ou les systèmes des sociétés américaines ALPS Systems ou Weidner (LAB, 1988 : 166) ; cependant ils ont tous recours, après la phase de traitement automatique, à des traducteurs humains qui assurent une révision du texte produit.

Aujourd'hui, l'effort essentiel porte sur la coopération entre l'homme et la machine, avant, pendant, et après la traduction. L'intervention humaine reste nécessaire soit :

- Avant le processus de traduction : c'est une opération consistant en la préparation du texte (pré-édition) « *des aménagements du texte de départ doivent rendre le texte accessible à la traduction par la machine* » (LEDERER, 2006 : 145) ;
- Après le processus de traduction : l'homme dans ce cas intervient pour faire une révision de la traduction faite par la machine (post-édition).
- Pendant la traduction de manière interactive : dans ce cas l'homme réagit aux interrogations de la machine lorsque celle-ci ne comprend pas certaines structures ou n'arrive pas à choisir l'unité lexicale correcte.

En effet, on peut distinguer deux types de traduction informatisée :

2.1.1. La traduction intégralement automatique(TA)

La traduction intégralement automatique est une traduction faite entièrement par la machine sans l'intervention de l'homme telle qu'elle est née au début des recherches et qui se donnait pour objectif de réunir dans le programme informatique toutes les informations nécessaires à la traduction et qui devait donc, pour réussir, fournir en sortie une traduction du texte de départ et ce sans intervention humaine. Ce genre de traduction se réalise surtout sur des documents techniques.

Actuellement, la traduction entièrement automatique de haute qualité reste un objectif bien éloigné et bien négligé par ce qu'elle ne donne pas une traduction adéquate au texte source. Il existe néanmoins un système qui fonctionne bien, c'est celui de Taum-Météo (AUBIN, 1995 : 219), il représente un très bon exemple de traduction automatique dans un domaine de spécialité dont la syntaxe limitée et le vocabulaire restreint permettent d'atteindre de bons résultats. La traduction entièrement automatique nécessite toujours la révision de

l'homme. Marianne LEDERER le confirme en disant : « *La traduction entièrement automatique est utilisée essentiellement à l'heure actuelle pour de la documentation technique à forte densité terminologique et pour des textes répétitifs, elle donne une idée du contenu d'un texte ou tout au moins du sujet qui y traité. Dans quelques applications très limitées, elle fournit une traduction brute, très éloignée de la qualité de la traduction humaine* » (LEDERER, 2006 : 144).

2.1.2. La traduction assistée par ordinateur(T.A.O)

La traduction assistée par ordinateur est une traduction informatisée qui ne peut en aucun cas se faire sans l'intervention humaine, car elle met en interaction l'homme et la machine. Deux types d'interaction sont possibles :

- La machine traduit à l'aide de l'homme, c'est-à-dire l'homme intervient lorsque la machine se bloque. C'est est une traduction automatique assistée par l'homme (TAAH).
- L'homme traduit à l'aide de la machine, celle-ci permet au traducteur l'accès à des dictionnaires ou à des banques de données terminologiques, l'édition du texte, la gestion du glossaire, la consultation de concordance, etc. (BOUILLON et CLAS, 1993 : 15). C'est une traduction automatique assistée par ordinateur(TAAO).

En réalité, le terme de "Traduction Assistée par Ordinateur" est choisi au vu des résultats produits par les systèmes de "Traduction Automatique" c'est-à-dire sans intervention humaine, qui nécessitent un recours à un ou des traducteurs humains afin d'améliorer la traduction (LAB, 1988 : 167).

En somme, la traduction automatique a pour objectif de faire réaliser par un ordinateur l'activité de traduction. Elle peut être définie comme l'opération consistant à traduire automatiquement un texte écrit dans une langue en un autre texte équivalent écrit dans une autre langue.

2.2. Les caractéristiques de la traduction automatique

La "Traduction Automatique" s'inscrit dans un ensemble de recherches menées depuis le début des années 1950 - recherches que l'on a coutume de regrouper sous l'appellation de "traitement automatique des langues naturelles". Ce traitement se fait à l'aide de ce qu'on appelle « les systèmes de traduction automatique ».

Ces applications reposent sur des bases de connaissances contenant les ressources nécessaires à la traduction dans différentes langues. Du fait de la masse considérable de travail nécessaire à l'élaboration de ces bases de connaissances, on peut les classer comme suit : Les logiciels de la traduction, l'utilisation des dictionnaires et les bases de données terminologiques.

2.2.1. Les logiciels de la traduction automatique

La traduction machinale se fait grâce à un processus basé sur un logiciel de traduction qui est une application informatique qui permet d'obtenir de façon automatique une traduction de tout type de textes (lettres, rapports, articles, sites web...). On distingue deux types de logiciels :

- Des logiciels hors ligne qui sont des logiciels installés sur l'ordinateur. Ces logiciels sont de plus en plus sophistiqués et offrent des possibilités de plus en plus appréciées par les utilisateurs, ils fonctionnent sans la présence de l'internet.
- Des logiciels en ligne est un service de traduction de textes sur internet. Elle fonctionne fondamentalement de la même façon que les logiciels hors ligne mais elle nécessite une connexion internet pour permettre à traduire.

Ces logiciels sont fondé sur des systèmes d'analyse, ils utilisent la puissance de calcul de l'ordinateur pour analyser la structure de chaque énoncé, ou phrase du texte à traduire (texte source), décomposer cette structure en éléments aisément traduisibles, et recomposer un énoncé de même sens dans la langue cible, en recourant à des dictionnaires plurilingues extrêmement volumineux, à des outils d'analyse et de génération de structures ainsi qu'à des corpus de textes déjà traduits (SEMEDO TAVARES, 2011 : 36).

2.2.2. L'utilisation des dictionnaires

Le dictionnaire est un outil très important dans les opérations traductives du traducteur, aussi pour la traduction automatique. Les logiciels automatiques utilisent des dictionnaires soit bilingues ou multilingues pour réaliser une traduction. Les dictionnaires intégrés aux logiciels de traduction ne sont pas seulement une liste de mots ou d'expressions avec leur

traduction. Chaque mot ou expression doit être défini avec des informations linguistiques (morphologie, sémantique, syntaxe...) dans la langue source puis dans la langue cible. Ces informations sont ensuite gérées par le moteur de traduction. Plus les dictionnaires sont riches, plus la traduction obtenue est précise, aussi ils offrent un accès au contenu des entrées du dictionnaire souvent plus rapide, plus facile et plus flexible afin d'aider les traducteurs et autres utilisateurs à trouver l'information dont ils ont besoin (REZEG, LASKRI, 2007 : 61).

2.2.3. Les bases de données terminologiques

Les différents logiciels de la traduction automatique se concèdent comme un outil d'aide au traducteur, car ces derniers se réfèrent à une base de données terminologiques très riche qui inclue tous les éléments grammaticaux d'une langue, cette base de données terminologiques est créée soit manuellement ou automatiquement en recours à des traductions anciennes dites « déjà faites ». La gestion de cette terminologie permet à l'ordinateur de scanner chaque mot du texte source pour le chercher dans le dictionnaire, dans le but de proposer automatiquement au traducteur un équivalent cible. L'efficacité de cette fonction est donc essentiellement déterminée par la qualité et par le volume du dictionnaire spécifique (SEMEDO TAVARES, 2011 : 38).

Les banques de données terminologiques aident à la constitution de mémoires de traduction, est la création de tables d'équivalences entre texte source et texte cible car les banques de données terminologiques sont des collections de fiches terminologiques, des entrées structurées dans des bases de données qui stockent des données à propos des concepts qui sont importants dans des champs spécialisés.

2.3. Le mode de fonctionnement de la Traduction Automatique

La traduction automatique est un exercice doublement complexe. En effet, non seulement il faut être en mesure d'analyser automatiquement un texte, mais il faut aussi être capable de générer un texte correct.

Il existe de nombreuses méthodes pour traduire de manière automatique un texte, et chaque système de traduction automatique couvre un domaine particulier et traite un certain nombre de langues. Quelle que soit l'approche utilisée, la traduction automatique comporte

généralement une étape d'analyse du texte source et une étape de génération du texte cible. Une étape intermédiaire peut également exister.

2.3.1. La traduction automatique à base de règles

Ce système à base de règles repose sur l'utilisation de nombreuses règles linguistiques et de millions d'entrées de dictionnaires pour chaque paire de langues.

D'un point de vue de l'architecture de système de traduction automatique à base de règles, on distingue deux méthodes : la méthode **directe**, et la méthode **indirecte** (KADI ALLAH, 2011 : 39).

2.3.1.1 La méthode directe

Cette méthode traite une seule paire de langues utilisant des listes d'équivalence terme à terme avec au préalable une analyse du texte source (ibid.). C'est-à-dire une méthode qui consiste à associer à chaque mot de la langue source un mot ou une expression dans la langue cible. On parle de corrélation unidirectionnelle et il n'y a donc pas d'étape intermédiaire entre l'analyse et la génération du texte.

2.3.1.2 La méthode indirecte

La deuxième méthode dite méthode **indirecte**, procède par une analyse du texte source dans une représentation intermédiaire. Donc, elle consiste à utiliser une étape intermédiaire entre l'analyse du texte source et la génération du texte cible. Cette méthode est susceptible d'analyse plus raffinée en matière de syntaxe et de sémantique.

Cette étape intermédiaire peut être appréhendée suivant deux approches : L'approche utilisant un **langage pivot** (Des systèmes à interlangue : représentation du sens dans un langage neutre) et l'**approche par transfert**. (Des systèmes de transfert procédant en trois étapes : Analyse, transfert et génération.) (Ibid.).

Les systèmes à interlangue (ou à pivot) présentent deux modules : analyse et génération. L'analyse linguistique du texte source aboutit à une représentation intermédiaire, voire indépendante de la source et de la cible. Cette représentation peut se faire par l'ajout d'une

autre langue « pour élaborer cette représentation, le système utilise une interlangue en recourant à des primitives sémantiques. Logique et /ou à un modèle du domaine, une représentation du monde... » (BOUILLON et CLAS, 1993 : 47).

Dans l'approche utilisant un langage pivot, le résultat de l'analyse est le texte source, transcrit dans un langage intermédiaire, qui va servir de support pour générer le texte cible. La génération ne s'opère qu'à partir du langage intermédiaire (langage pivot), qui est un langage neutre, totalement artificiel qui sert pour l'ensemble des différentes langues à traduire.

L'approche par transfert enchaîne trois modules. Le module d'analyse en langue source, la génération en langue cible, plus un module de transfert qui établit les équivalences de traduction pour une paire de langues données grâce à des liens lexicaux en contexte. Selon les systèmes, les modules de transfert sont unidirectionnels ou réversibles. Ils se caractérisent donc par la présence de dictionnaires bilingues et des règles d'équivalences lexicales.

On conclue que l'approche par interlangue convient parfaitement aux systèmes multilingues, alors que, dans un système de transfert, en plus des modules d'analyse et de génération, il faut concevoir les modules de transfert à partir de la langue supplémentaire et vers celle-ci.

2.3.2. La traduction automatique basée sur le corpus bilingue

Les approches de la TA basées sur le corpus bilingue sont désignées de différentes manières : *TA basée sur l'exemple*, *TA par analogie*, *TA basée sur la mémoire*, *TA basée sur le cas*. Quelle que soit la désignation choisie, ces systèmes reposent sur les mêmes conceptions (BOUILLON et CLAS, 1993 : 150). Elles font appel à des corpus constitués d'exemples de traductions déjà réalisées et représentent une source importante de connaissance. Il s'agit de traductions humaines et non de traductions fournies par des systèmes de traduction automatique utilisant des méthodes linguistiques. Ces approches tentent de reproduire une traduction humaine.

2.3.2.1. L'approche basée sur la mémoire

L'approche basée sur la mémoire ou l'approche dite traduction à mémoire est la plus connue. Le principe est simple, le système s'appuie sur une base de données de phrases ou de textes déjà traduits. Celui-ci procède alors par analogie en allant rechercher dans cette base de données le ou les exemples répondant à son besoin.

Le processus de traduction consiste « à analyser l'entrée dans une représentation de dépendance (décomposition), à produire toutes les traductions possibles de cette entrée par substitution lexicale (transfert) et à donner à chaque traduction un score qui correspond au degré d'adéquation qui existe entre la structure proposée et les structures des exemples stockés dans la base de données. Enfin, la structure qui a reçu le meilleur score passe dans une phase de génération (composition) » (BOUILLON et CLAS, 1993 : 153).

La traduction à mémoire permet d'obtenir de très bons résultats dans la mesure où les textes à traduire sont très répétitifs. L'inconvénient majeur de ce type d'approche réside dans la construction de la base de données qui peut nécessiter de nombreuses heures de travail pour arriver à obtenir une couverture de l'ensemble des phrases que le système est susceptible de rencontrer.

2.3.2.2. L'approche basée sur l'exemple

L'approche basée sur l'exemple, confronte la phrase à traduire avec des paires de phrases d'une base de données, elle se base sur des textes bilingues dont chaque phrase source a une traduction cible. Grâce à ces ressources, différents alignements peuvent être produits : sur les mots, les groupes de mots, etc. Les textes bilingues sont appelés des corpus parallèles et permettent de construire automatiquement un ensemble d'exemples de traduction, et qui constituent la base de connaissance du système.

2.3.2.3. L'approche basée sur la statistique

L'approche basée sur la statistique, tout comme la traduction à mémoire, repose sur l'utilisation de corpus d'exemples. Mais cette fois-ci le texte cible va être déterminé à partir de calculs de probabilités. Ces probabilités sont fortement dépendantes du corpus

d'apprentissage. Encore une fois, il est important que ce corpus soit le plus représentatif possible des textes que le système à traiter.

Dans cette approche, on rapproche le texte source d'un extrait de corpus bilingue, supposant que de tels corpus incarnent suffisamment les lois grammaticales et les équivalences pour un couple de langues donné. « *En traduction statistique, des corpus parallèles sont également utilisés, permettant d'estimer les probabilités qu'un texte cible est la traduction d'un texte source* » (RUBINO, 2011 : 20). On établit ainsi des probabilités d'apparition et d'équivalence quant à la traduction. Maximiser ces probabilités permet alors à un décodeur de sélectionner des hypothèses de traduction.

La combinaison d'une approche purement linguistique avec une approche non-linguistique donnent lieu à des systèmes hybrides, une approche courante de la traduction automatique hybride repose en premier lieu sur une analyse linguistique du texte dans la langue source. Puis, en second lieu au passage dans la langue cible, grâce aux approches non-linguistiques.

2.3.3. Les systèmes basés sur les règles *Versus* logiciels de traduction automatique statistique

Les logiciels de Traduction Automatique (TA) à base de règles ont un bon niveau de qualité pour des traductions généralistes «hors domaines», et les traductions sont par nature prédictibles. La personnalisation du système à un domaine particulier repose sur un large éventail de ressources : dictionnaires, glossaires, mémoires de traductions, corpus monolingues et bilingues améliore significativement la qualité de traduction tout en garantissant le respect de la langue de l'entreprise, mais la traduction obtenue peut ne pas être aussi fluide et naturelle que souhaitée. En matière d'investissement, le cycle de personnalisation requis pour atteindre le seuil de qualité peut être long et coûteux. Les performances sont élevées, même avec un matériel standard.

Les points faibles sont un manque de « fluidité » dans les traductions et une personnalisation qui peut se révéler longue et coûteuse. Les logiciels de traduction automatique statistique produisent une traduction de qualité satisfaisante lorsque des corpus suffisamment volumineux et pertinents sont disponibles. La traduction est « fluide », c'est-à-

dire qu'elle est facile à lire et répond par conséquent aux attentes du lecteur. Les traductions sont toutefois imprévisibles et manquent de cohérence entre elles. L'entraînement des logiciels à partir d'un bon corpus de référence est automatique, rapide et peu coûteux. Les logiciels de traduction automatique statistique requièrent en outre des configurations matérielles lourdes pour s'entraîner et traduire <http://www.systran.fr/systran/entreprise/technologie/traduction-automatique> consulté le 22/06/2016.

2.4. Les apports et limites de la Traduction Automatique

Pour aborder la question des apports et limites de la traduction automatique, on doit poser la question de son utilisation et de son utilité. En effet, si la traduction automatique est « machinale » est-elle vraiment utile ? Les besoins et l'évolution du domaine de la traduction au niveau mondial justifient l'utilisation de l'ordinateur. On trouve chez les experts en TA, mais aussi dans les argumentaires commerciaux des systèmes commercialisés, certaines explications : la quantité des textes à traduire dans les plus brefs délais, nombreux sont les documents qui sont très techniques et assez laborieux à traduire, ainsi, la demande de la terminologie cohérente et normalisée dans les grosses entreprises. Nous verrons que le recours et le choix de la traduction automatique a des incidences sur la normalisation des documents source et donc probablement, un impact sur la rédaction technique.

2.4.1. Les apports de la Traduction Automatique

Personne ne suggérerait l'utilisation de la traduction automatique pour traduire la littérature ; mais il existe de nombreux cas dans lesquels cette approche offre de réels avantages par rapport aux traducteurs humains. Parmi les principaux avantages de la traduction par la machine http://www.promt.fr/media/white_papers/articles/comparaison-traduction-machine-humaine.pdf, consulté le 21/04/2016 :

- la vitesse
- l'accessibilité
- le coût
- la confidentialité
- l'universalité

La vitesse : la machine est plus rapide qu'un homme, par exemple : un ordinateur n'a besoin que de quelques secondes, pour traduire une page de texte, ou de quelques heures pour un livre de 350 pages. Alors qu'un traducteur humain aurait besoin au minimum d'un mois pour abattre la même quantité de travail.

L'accessibilité : les services d'un traducteur humain ne sont pas disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. D'autre part, les ordinateurs sont accessibles à tout moment. Les ordinateurs n'ont pas besoin de se reposer.

Le coût : une traduction humaine peut coûter cher. Aussi, la création de systèmes de traduction par machine est également un processus long et coûteux, mais si vous l'achetez, son investissement peut être amorti sur une période prolongée et, contrairement au coût du traducteur humain, le coût horaire de cette approche décroît au fil du temps.

La confidentialité : les ordinateurs ne sont pas sensibles à des faiblesses typiquement humaines. Ils ne peuvent pas mentir sciemment ou divulguer un secret. Par contre, les traducteurs humains sont susceptibles de divulguer des informations, que ce soit accidentellement ou délibérément.

L'universalité : probablement, un traducteur humain professionnel parle couramment en plus de sa langue maternelle plus de deux langues et, il se spécialise généralement dans un domaine particulier.

Par contre, la machine à traduire peut apprendre autant de langues et de dialectes particuliers selon ses capacités de mémorisation et de stockage, et selon les règles de traduction qui lui sont indiquées à utiliser pour une tâche donnée.

2.4.2. Les Limites de la Traduction Automatique

Les systèmes de traduction automatique présentent des limites dans les domaines spécialisés. La traduction automatique fournit les meilleures traductions lorsqu'il existe des données d'apprentissage du domaine de taille suffisante. Les textes des domaines spécialisés sont en général plus difficiles à traduire automatiquement, de par le manque de corpus et de par le nombre important de mots hors vocabulaire (RUBINO, 20011 : 22).

Certaines structures - comme les subordonnées - ou certains phénomènes - comme ceux de la dépendance à longue distance ou l'ellipse - posent problème dans les systèmes de TA. Aussi, si le texte source contient des erreurs, le système ne pourra pas rétablir le texte correct (langage contrôlé), ou produire une traduction correcte, C'est donc à un être humain que revient la tâche de corriger le texte source et, plus radicalement, de le simplifier au niveau de la syntaxe et du lexique (KÜLER, 2007 : 6).

Une autre limite présentée par la TA est en effet la terminologie (lexique spécialisé) ou tout simplement le figement des termes dans un domaine donné. Les dictionnaires spécialisés permettent d'intégrer des informations de type lexique grammaire comme par exemple la structure prépositionnelle d'un verbe, ou le type d'arguments pouvant entrer en position d'objet direct.

La personnalisation du système par la création d'un dictionnaire spécialisé ne suffit cependant pas à lever toutes les ambiguïtés au niveau du lexique. Le dictionnaire spécialisé fige l'emploi de certains termes dans une certaine acception. Ainsi, les questions de polysémie ne sont pas traitées. Ces types de questions relèvent plutôt de la pragmatique que les dictionnaires spécialisés connaissent des limites (KÜLER, 2007 : 7).

L'automatisation de la tâche traductive au moyen des ordinateurs a pris en charge une demande grandissante en traduction. Cette idée de la traduction automatique a apporté des solutions et une assistance aux traducteurs face aux réalités nouvelles imposées par la mondialisation et la révolution technologique. Avec la traduction automatique, le traducteur se met en contact avec son ordinateur en traduisant le plus grand nombre de textes dans un moment réduit. En effet La traduction automatique des documents suivi de "post-édition" humain devient un choix incontournable vu la mauvaise traduction. Étant donné que toute traduction est contexte dépendant et que l'ordinateur ne dispose pas du don cognitif, le système marchera en fonction de ce que l'homme crée comme logiciels pour traduire, quelles seraient alors les résultats si les traductions concernaient des domaines spécialisés tels que celui de juridique ?

Chapitre troisième

Corpus d'étude et cadre pratique

Le dernier chapitre de notre mémoire est consacré à l'analyse. Il est divisé en deux parties : le corpus d'étude et le cadre pratique. Dans la première partie, nous présenterons tout d'abord notre corpus de travail et le traducteur automatique « Google Traduction ». Nous expliquerons ensuite notre choix de corpus et tracerons les objectifs de notre recherche.

3.1 Corpus d'étude

3.1.1. La présentation du corpus

Notre choix de corpus pour cette expérience est focalisé sur un document juridique procédural qui est un arrêt. Ce document nécessite une traduction assermentée s'il est destiné à être produit devant une administration ou une autorité étatique.

Selon GARRAM, un arrêt est une « *décision émanant d'une juridiction statuant en appel, de la Cour Suprême, ou de la cour des Comptes. L'arrêt peut être infirmatif, confirmatif, contradictoire, d'annulation, de cassation* » (1992 : 28).

قرار: " حكم صادر عن جهة قضائية تفصل في الدعوة بعد الاستئناف أو صادر عن المحكمة العليا أو مجلس المحاسبة، وقد يكون القرار إما ملغياً أو مؤكداً أو حضورياً، أو مبطلاً أو قرار نقض" (المرجع نفسه).

Pour ce qui est de notre corpus, il s'agit d'une décision confirmative rendue par la cour, et a pour objet le divorce. Il se compose de huit pages. Cette affaire est rejugée suite à un appel de jugement rendu par la juridiction de première instance devant la cour d'appel. Cet arrêt contient :

EN LA FORME : reçoit les deux appels, appel principal et appel incident de l'époux ;

EN FOND : confirme le jugement appelé rendu en premier ressort par le tribunal et le modifie par l'augmentation du montant de la réparation pour le divorce, et le montant de la pension de retraite légale. Il supprime la partie relative au loyer ou au logement et statue par le rejet de la demande portant sur ce point comme non fondée. Il rectifie également le nom de l'intimée, et condamne l'appelant aux dépens.

3.1.2. Le choix du corpus

Le choix du corpus pour cette expérience n'a pas été aléatoire. Nous avons retenu un texte qui relève du domaine purement juridique, et qui comporte tous les éléments qui caractérisent la langue du droit et risquent de poser problèmes pour sa compréhension ou traduction. Donc, il y aurait beaucoup de mots ambigus à analyser sur les plans sémantique et lexical, ce qui est utile pour notre recherche.

3.1.3. La présentation du traducteur automatique '*Google Traduction*'

Google traduction est un service de traduction automatique lancé en 2006, et fourni par Google. Il permet de traduire un texte ou une page web dans une autre langue. La navigation entre pages web en traduction est assurée mais avec des limites.

Comme les autres outils de traduction automatique, *Google traduction* présente des limites. Il peut peut-être aider le lecteur à comprendre le contenu général d'un texte en langue étrangère, mais il ne peut pas lui fournir des traductions précises. Par exemple, il traduit souvent des mots hors contexte et n'applique pas de règles grammaticales. Ce service permet aussi d'écouter la prononciation des mots, groupes de mots et phrases.

Pour traduire, *Google traduction* utilise une approche statistique, c'est-à-dire qu'il cherche et extrait, dans son énorme base de données, les phrases qui ont le plus de probabilités d'être une traduction correcte par rapport à la fréquence d'apparition des mots et séquences qui constituent la phrase à traduire. Ce système n'utilise pas de règles grammaticales et ne contient pas de dictionnaires bilingues, comme c'est le cas des systèmes dits linguistiques [https://fr.wikipedia.org/wiki/Google Traduction](https://fr.wikipedia.org/wiki/Google_Traduction) (consulté le 05/06/2016).

3.1.4. Les objectifs de la recherche

Le présent travail de recherche vise à évaluer la qualité de la traduction automatique dans le domaine juridique et de confirmer ou infirmer à travers une enquête auprès des traducteurs les résultats de cette évaluation. Sous cet objectif principal, les motivations de ce travail de recherche sont multiples, à savoir :

- Savoir s'il existe des écarts, voire des pertes dans la traduction automatique d'un texte juridique.
- Savoir si la traduction automatique en elle-même produira une traduction fidèle au sens du texte source.
- Révéler si la machine est en mesure de surmonter l'obstacle culturel étant donné que le texte juridique est ancré dans sa culture d'origine, et si la tâche de traduire des textes juridiques dépasse les capacités de l'ordinateur.
- Connaître le taux de recours des traducteurs professionnels à la machine pour traduire le juridique.
- Révéler si la machine est un bon guide ou un bon serviteur.

3.2. Cadre pratique

3.2.1. La méthodologie de travail

Dans cette partie, notre méthodologie de recherche s'appuie sur la méthode de l'analyse et la méthode de l'enquête par questionnaire qui sera un appui à la méthode précédente.

Dans la partie analytique, la traduction automatique faite par le programme «*Google Traduction*» des extraits du corpus que nous avons choisis pour cette étude sera minutieusement analysée, commentée, évaluée et comparée à la traduction humaine. C'est-à-dire, nous allons d'abord, relever les erreurs, les classer, les analyser et les commenter en proposant la traduction humaine dans laquelle nous corrigerons toutes les erreurs de la traduction automatique. Enfin, nous allons évaluer la traduction automatique de l'ensemble de notre corpus comme un résultat à notre analyse.

Pour ce qui est de l'enquête, nous allons présenter notre échantillon de recherche, le questionnaire et leurs objectifs. Ensuite, nous allons interpréter et analyser les résultats de chaque question, puis, nous allons présenter le résultat de cette partie. Enfin, et à la lumière de notre expérience, nous allons évaluer la traduction automatique dans le domaine juridique.

3.2.2. L'évaluation de la traduction automatique du corpus d'étude

L'analyse des erreurs est utile pour l'avancement de la traduction. C'est pourquoi, nous analyserons et classerons dans ce qui suit les éventuelles erreurs de la traduction automatique d'extraits de notre corpus.

La typologie des erreurs de traduction automatique, étant l'aspect spécifique qui nous intéresse le plus dans la présente étude, va servir de base pour notre analyse.

3.2.2.1. Les erreurs terminologiques

La terminologie juridique pose un grand nombre de problèmes complexes tant dans le langage juridique que dans sa traduction. En traduction automatique, elle constitue le problème le plus souvent signalé. Ci-dessous quelques illustrations des erreurs terminologiques relevées de la traduction automatique de notre corpus d'étude.

Exemple 1 : La traduction automatique du terme « **حكم** » dans l'ensemble du corpus.

Extraits du texte source	La traduction automatique
تاريخ النطق <u>بالحكم</u> إلى غاية...	la date du verdict jusqu'à ce...
بموجب <u>الحكم المعاد</u> قضت المحكمة	vertu de la nouvelle peine , le tribunal a jugé
بموجب <u>حكم قضائي</u> ...	vertu d'une décision de justice ...
تنفيذ <u>الحكم المستأنف</u> مبدئياً...	La mise en œuvre de la peine initialement fait appel ...

Commentaire

Dans les quatre extraits, la machine n'a pas pu traduire le terme correctement, dans le 2^{ème} et le 4^{ème} exemple, elle nous a fourni une fausse traduction du terme « **حكم** », elle l'a traduit par « peine » qui a un sens totalement différent de celui du terme « jugement » qui est le plus adéquat dans ce contexte. En droit pénal, la peine « *est un châtement, une punition, une sanction que prévoit la loi et qu'inflige le tribunal dans le double but de prévenir et de réprimer la criminalité* » (PICOTTE, 2015 :2182).

Dans le 1^{er} exemple, elle l'a traduit par « verdict » au lieu de « jugement ». Le terme "حكم" peut se traduire par verdict, « verdict : حكم » (YAGOUBI, 2009: 367), s'il s'agit d'une déclaration faite par la Cour et le jury d'assises, mais dans ce contexte, Le terme "حكم" est une décision rendue par le tribunal. Donc la traduction adéquate est le terme « jugement » parce que selon GARRAM, le jugement est une « *décision rendue par une autorité judiciaire du premier degré (tribunal)* » (1992 :167). Alors que verdict est « *une déclaration solennelle par laquelle la cour et le jury d'assises répondent aux questions qui sont posées à l'issue des débats et se prononcent sur la culpabilité de l'accusé* » (BITSAMANA 2003 :218).

Et dans le 3^{ème} exemple, elle l'a traduit par « décision » alors qu'il faut le traduire aussi par « jugement ». Puisque le terme « décision » est utilisé en procédure pour désigner les actes émanant d'une juridiction, c'est-à-dire, ces actes peuvent-être des jugements, s'ils sont rendus par un tribunal, comme ils peuvent être des arrêts rendus par la cour d'appel ou des sentences arbitrales rendus par l'arbitre (BITSAMANA, 2003 :65).

À partir de cette définition nous déduisons que la traduction adéquate est « jugement », puisque notre corpus s'agit d'un arrêt qui comporte des décisions soumises à être rejugées suite à un appel de jugement rendu par le tribunal devant la cour d'appel.

Cette analyse montre que le programme automatique ne reconnaît pas les termes juridiques.

Exemple 2

Termes tirés du texte source	Traduction automatique
مجلس قضاء	conseil de district
مستأنف عليه	appellant lui
عريضة الاستئناف	Pétition d'appel
أمين ضبط	Secrétaire tuning

Commentaire

Nous remarquons dans cet exemple que la traduction automatique des termes proprement juridiques est hors contexte, la traduction automatique utilise des termes inappropriés au domaine juridique comme dans la traduction du terme « مجلس قضاء » par « conseil de district » au lieu de « la cour ». Elle a également recours à des termes inexistant dans la langue française comme « appelant lui », « Pétition d'appel », et « Secrétaire tuning » pour traduire respectivement « مستأنف عليه », « عريضة الاستئناف », et « أمين ضبط ». La traduction appropriée pour ces termes est respectivement : « intimée », « requête d'appel », « greffier ».

Les erreurs terminologiques repérées dans la traduction automatique de notre texte juridique révèlent le manque de sources terminologiques dans la mémoire du programme utilisé.

3.2.2.2. Les erreurs phraséologiques

Exemple 1

Phrases tirées du texte source	La traduction automatique
صدر القرار الآتي بيانه في القضية المنشورة.	- La décision a été fait la déclaration suivante sur l'affaire publiée.
أجاب ممثل النيابة العامة ملتصقا تطبيق القانون.	-Le représentant du ministère public à la recherche de l'application de la loi.
قضى مجلس غرفة شؤون الأسرة علنيا، حضوريا، نهائيا وبعد المداولة القانونية في الشكل قبول الاستئنافين الأصلي والفرعي.	-Salle familiale Conseil des affaires a passé publiquement , en sa présence , et après une délibération juridique final figure l'acceptation des sous reprises originales .

Commentaire

Dans les phrases traduites ci-dessus, nous remarquons que leur traduction automatique ne s'inscrit pas dans un langage soutenu conforme à la rigueur d'expression des textes juridiques, mais dans un langage général, et utilise des termes non spécifiques à la langue de droit, voire erronés.

Dans ces exemples, nous remarquons aussi que la traduction automatique est littérale, ce qui a provoqué un non-sens. En effet, ces phrases sont des énoncés répétitifs et des formules standardisées qui possèdent des équivalents bien précis dans la langue cible et qui ne permettent pas aux traducteurs d'y échapper d'aucune manière.

Donc la machine ne peut pas les reconnaître par ce qu'elle n'est pas chargée de la culture juridique.

La traduction humaine

- Rendu l'arrêt dont suit la teneur, sur l'affaire publiée.
- Le représentant du ministère public a requiert l'application de la loi.
- La cour, chambre de la famille a statué contradictoirement, publiquement et en définitif après délibération légale.

3.2.2.3. Les erreurs stylistiques**Exemple**

Extraits tirés du texte source	La traduction automatique
<p>حيث أن النزاع ينصب حول توابع الطلاق.</p> <p>حيث ثابت أن طلب الطلاق كان بإرادة الزوج المنفردة.</p>	<p>Depuis le différend a porté sur les conséquences du divorce.</p> <p>Lorsque la demande constante que le divorce était la volonté de la paire individuelle.</p>

بعد الاطلاع على مستندات الملف.	Après avoir examiné les documents de fichiers.
--------------------------------	--

Commentaire

Ces expressions que nous avons choisies sont des expressions qui commencent par des locutions conjonctives. Elles sont fréquentes dans les textes juridiques, notamment les jugements. Ces dernières sont variables et se traduisent par des expressions aussi variables dans la langue cible. Dans ces exemples, la machine a traduit la locution « حيث أن » et « حيث » par « depuis » et « lorsque » au lieu de « attendu que », et la locution « بعد الاطلاع » par « après avoir examiné » au lieu de la traduire par « vu ».

À ce terme, on constate que le programme de traduction automatique ne prend pas compte du style de rédaction des documents juridiques.

La traduction humaine

- Attendu que l'objet de litige s'agit des suites du divorce.
- Attendu qu'il est établi que la demande de divorce est survenue à la volonté unilatérale de l'époux.
- Vu les titres du dossier

3.2.2.4. La synonymie

La question de la synonymie est l'un des aspects les plus sensibles en traduction car elle traduit la richesse lexicale d'une langue. De nombreux mots ont plusieurs significations qui ne se différencient pas que dans un contexte bien précis. Ce qui induit leur traduction automatique très souvent en erreur. Dans ce qui suit, des erreurs liées à cette difficulté seront relevées de notre corpus.

Exemple 1

Extrait du texte source	La traduction automatique
<p>حيث أن المستأنف عليها التمسست تنفيذ الحكم المستأنف مبدئياً والتعديل برفع مبلغ التعويض عن الطلاق التعسفي إلى... ومقابل نفقة العدة إلى ... ومبلغ نفقة الإهمال إلى... ورفع بدل الإيجار إلى... ومبلغ نفقة الغذائية لكل واحد من الأبناء الأربعة.</p>	<p>Depuis l'appelant a demandé la mise en œuvre de la phrase fait appel d'abord l'amendement pour augmenter le montant de l'indemnité pour le divorce arbitraire et comparée à la charge de la préparation à et le montant de la dépense négligence d'augmenter l'indemnité de loyer et au montant d les frais d'alimentation pour chacun des quatre fils.</p>

Commentaire

Dans cet extrait, le programme a traduit le mot « نفقة » par « charge, dépense et frais », certes, le mot « نفقة » peut avoir ces sens mais dans ce contexte il signifie une pension. Les traductions utilisées pour le mot « نفقة » apparaissent compréhensibles mais peut élégantes dans le domaine juridique. Cela veut dire que le programme ne peut pas s'informer sur le contexte du texte source pour bien cerner la signification adéquate.

La traduction humaine

Attendu que l'intimée sollicite la confirmation du jugement appelé en premier ressort et en le révisant par l'augmentation du montant de la réparation du divorce abusif à..., la montant de la pension de retraite légale à..., le montant de la pension d'abandon à..., le montant de loyer à..., la pension alimentaire pour chacun des quatre enfants à...

Exemple 2

Extraits du texte source	La traduction automatique
<p>قرار</p>	<p>décision</p>

<p>ليصد رفيها القرار التالي. صدر القرار الآتي بيانه في القضية المنشورة.</p>	<p>Où émettre la résolution suivante. La décision a été fait la déclaration suivante sur l'affaire publiée.</p>
---	---

Commentaire

Le terme « قرار » présenté comme un mot isolé, représente le nom de notre corpus. Il est traduit automatiquement par « décision », comme il est traduit aussi dans le 3^{ème} exemple par le même mot. Dans le 2^{ème} exemple, ce mot a été traduit par « résolution ».

Le terme « قرار » peut se traduire par décision « *Décision* : حكم ،قرار (مقرر) » (YAGOUBI, 2009 : 142), mais cette traduction n'est pas propice dans ce contexte, celui d'une décision rendue par la cour d'appel, porte le nom d'arrêt (PICOTTE, 2015 :326). Cette traduction est maladroite, et montre que la machine ne peut pas cerner la signification précise dans un contexte donné pour trouver l'équivalent approprié en langue cible.

3.2.2.5. Les erreurs sémantiques

Exemple 1

Extrait du texte source	La traduction automatique
<p>بتاريخ 13-11-2014 صدر حكم عن المحكمة قضى بفسك الرابطة الزوجية بين الطرفين بالإرادة المنفردة للزوج ويتظلميه وإلزامه بأن يدفع للمدعى عليها مبلغ 120,000 دج تعويض عن الطلاق التعسفي، مبلغ 20.000 دج مقابل العدة، مبلغ 40.000 دج نفقة إهمال شهرية تسري سنة قبل</p>	<p>datée 13/11/2014 a été condamné par le tribunal passé décompressez le lien conjugal entre les deux parties sera de l'individu au mari et Ptzlmah et lui ordonner de verser à la partie défenderesse dans le montant de l'indemnité de 120.000 dinars pour le divorce arbitraire, le montant de 20.000 dinars par rapport avec le kit, le montant de la négligence mensuelle de 40.000 dinars de dépenses de l'année est applicable avant le</p>

<p>رفع الدعوى الحالية وتستمر إلى غاية تاريخ النطق بالحكم وإسناد حضانة الأبناء المشتركين لهم مع تعيينها وليا عليهم وإلزام المدعى بتوفير مسكن ملائم لها لممارسة الحضانة وإذا تعذر ذلك فدفعت بدل الإيجار مبلغ قدره 6000 دج يسري من تاريخ النطق بالحكم إلى غاية سقوطه شرعا أو تعديله بحكم قضائي وتقرير حق الأب في زيارة أبنائه وإلزامه بدفع نفقة غذائية للأبناء المحضونين بمعدل 40.000 دج شهريا لكل واحد منهم تسري سنة قبل رفع الدعوى الحالية وتستمر إلى حين سقوطها شرعا أو تعديله بموجب حكم قضائي.</p>	<p>procès en cours et se poursuivra jusqu'à la date du jugement et de l'affectation des abonnés à la garde des enfants à leur mère avec sa nomination en tant que couronne eux et contraindre le défendeur à fournir un logement adéquat qu'elle ait la garde, à défaut qui a renversé le loyer de \$ 6,000 dinars au lieu applicable à la date du verdict jusqu'à la chute religieusement ou modifié par ordonnance judiciaire et signaler le droit du père Visitez ses fils et lui ordonner de payer les frais de nourriture pour les enfants en garde à vue à un taux de 4.000 dinars par mois pour chacun de les appliquer à l'année avant de soulever le procès en cours et se poursuivra jusqu'à la chute de la religion ou de modification en vertu d'une décision de justice.</p>
---	---

Parmi les caractéristiques de la langue du droit, l'emploi de phrases longues comme celle que nous avons soumise à la traduction automatique ci-dessus. Ce genre de phrase pose problème lors de la traduction, parce qu'il nécessite un effort important au niveau de la compréhension (compréhension globale de la phrase) et surtout au niveau de l'interprétation.

Les erreurs de traduction y repérées sont très nombreuses, nous allons les analyser au fur et à mesure, en mettant l'accent sur les erreurs relevant de l'ambiguïté sémantique.

Les extraits	Erreur	Type d'erreur
بتاريخ 13-11-2014 صدر حكم عن المحكمة قضي بفك بين الطرفين بالإرادة المنفردة للزوج وبتظلميه وإلزامه بأن يدفع 120,000 مبلغ للمدعى عليها دج تعويض عن الطلاق التعسفي	Datée 13/11/2014 a été condamné par le tribunal passé décompressez le lien conjugal entre les deux parties sera de l'individu au mari et Ptzlmah et lui ordonner de verser à la partie défenderesse dans le montant de l'indemnité de 120.000 dinars pour le divorce arbitraire	non-sens
إسناد حضانة الأبناء المشتركين لأمهم مع تعيينها وليا عليهم وإلزام المدعى بتوفير مسكن ملائم لها لممارسة الحضانة	l'affectation des abonnés à la garde des enfants à leur mère avec sa nomination en tant que couronne eux et contraindre le défendeur à fournir un logement adéquat qu'elle ait la garde	Non-sens
مبلغ 20.000 دج مقابل العدة	par rapport avec le kit	Non-sens
مبلغ 40.000 دج نفقة إهمال شهرية تسري سنة قبل رفع الدعوى الحالية	Le montant de la négligence mensuelle de 40.000 dinars de dépenses de l'année est applicable avant le procès en cours	Faux-sens
وتقرير حق الأب في زيارة	signaler le droit du père Visitez	Faux sens

Commentaire

La traduction automatique des extraits ci-dessus est remarquablement incompréhensible, les erreurs les plus récurrentes sont sémantique (non-sens et faux-sens), et pourtant en traduction juridique on n'a pas droit ni à l'approximation ni à l'erreur.

La machine nous a produit des traductions insensées, des termes et des structures complètement erronés. Et ce, induit à l'intervention d'un traducteur humain, mais vu le nombre des erreurs, ce dernier rencontre des difficultés pour les poste-éditer, ce que le pousse à refaire la traduction par lui-même.

Ces erreurs de traduction d'ordre sémantique s'inscrivent dans le fonctionnement des mots, c'est-à-dire les mots ne fonctionnent pas comme des unités bien délimitées et séparées les unes des autres mais comme des occurrences sujettes à un certain nombre de variations sémantiques au sein d'un champ (Grasse, 2010), ce que la machine ne peut pas prendre en compte.

La traduction humaine

Attendu qu'en date du 13.11.2014, le tribunal a rendu un jugement statuant par la dissolution de lien conjugal entre les parties à la volonté unilatérale de l'époux et à ses torts. L'obliger à payer à la défenderesse, le montant de 120 000DA à titre de séparation pour le divorce abusif, le montant de 20.000DA à titre de pension de retraite légale, le montant de 40.000DA à titre de pension mensuel, pour abandon à prendre effet une année avant l'action de céans et continuera jusqu'au prononcé du jugement. De confier la garde des enfants communs à leur mère et la désigné tutrice sur eux, obliger le demandeur à octroyer un logement adéquat à la mère. Faute de quoi, payer un loyer au montant de 6000DA à prendre effet de la date du prononcé de ce jugement jusqu'à son déchoir légitime ou qu'il soit modifié par jugement judiciaire. Attribuer au père un droit de visite de ses enfants et l'astreindre à verser aux enfants gardés une pension alimentaire au montant mensuel de 40.000DA pour chacun d'eux, à prendre effet une année avant l'acte introductif de céans et continuera jusqu'à son déchoir légitime ou qu'elle soit modifiée par jugement judiciaire.

Exemple 2

La traduction automatique de la phrase ci-dessous, montre que le programme automatique *Google traduction* a encore rencontré des difficultés sémantiques. Voici les erreurs relevées :

Extrait du texte source	La traduction automatique
حيث من المقرر شرعا ومستقر عليها إذا تبين للقاضي تعسف الزوج في الطلاق حكم للمطالبة بالتعويض عن الضرر الأحق من جراء ذلك.	Lorsqu'il est prévu légalement et stable entre eux si le juge mari violent dans le jugement de divorce de la compensation légitime absolue pour les dommages causés par celle-ci.

Erreurs	Types d'erreurs
Il est prévu légalement et stable entre eux	faux-sens
si le juge mari violent dans le jugement de divorce	non-sens
la compensation légitime absolue pour les dommages causés par celle-ci	perte partielle de sens

Commentaire

Nous remarquons que la traduction automatique est fautive, elle n'a pas rendu le sens du texte source. Par exemple dans le 2^{ème} extrait, le programme n'a pas pu reconnaître que le terme « حكم » dans ce contexte est un verbe, qu'il fallait le traduire par « il sera statué » au lieu de l'attacher au terme « طلاق » et de le traduire par « jugement de divorce ». Et dans le 3^{ème} exemple, la machine a donné un sens incomplet. Autrement dit, la traduction automatique n'a pas traduit une partie du texte source ce qui a mené à une omission d'une partie du sens, c'est-à-dire, perte partielle de sens.

Cette analyse n'est qu'un appui à l'exemple précédent qui démontre les difficultés à traduire un texte juridique par la machine, et les erreurs d'ordre sémantique et lexical commises.

La traduction humaine

Attendu qu'il est légitimement prévu et arrêté par la jurisprudence, que s'il s'avère au juge que l'époux a abusivement usé de sa faculté de divorce, il sera statué en faveur de la divorcée par une réparation pour le préjudice subi.

3.2.2.6. Les erreurs grammaticales

La question de la référence (rapport entre le texte et la partie non linguistique de la pratique où il est produit et interprété) est une question d'interprétation qui suppose par définition une interprétation cognitive (ibid.).

Exemple1

Extrait tiré du texte source	La traduction automatique
<p>يستخلص من مستندات الملف انه بتاريخ ... أقام المدعي ... بواسطة دفاعه الأستاذ... دعوى أمام محكمة ضد المدعى عليها ... بحضور السيد وكيل الجمهورية جاء فيها أن الطرفين مرتبطين بموجب عقد زواج رسمي مؤرخ في ... ونتج عنه ميلاد 04 أبناء وانهما كانا يعيشان رفقة أولادهم حياة تسودها السعادة والهناء وفجأة قررت المدعى</p>	<p>Extrait des documents de fichiers qui dataient ... resté procureur ... en me défendre procédure devant un tribunal contre le défendeur ... la présence du procureur , indiquant que les parties liées au mariage en vertu de l'historien officiel du contrat .. . et ont abouti à la naissance de 04 fils et ils vivaient la compagnie de leurs enfants une vie de bonheur et de contentement et tout à coup décidé la migration défenderesse de la maison et la stabilité conjugale lorsque la société mère de garçons et deux vivant séparer mon corps plus d'un an et ont essayé</p>

<p>عليها هجرة بيت الزوجية والاستقرار عند أمها رفقة الأولاد وهما يعيشان فراق جسدي منذ أكثر من عام وحاول مرارا أن يعيدها لجادة الصواب لكن دون جدوى وعليه يلتزم القضاء بفك الرابطة الزوجية بالطلاق بينه وبين المدعى عليها.</p>	<p>à plusieurs reprises de le remettre dans le droit chemin , mais sans succès et il a demandé l' élimination unzip du lien conjugal le divorce entre lui et le défendeur</p>
---	---

Commentaire

Dans ce cas la traduction automatique a trouvé des difficultés pour faire une référence au sujet concerné, ce qui mène à la mauvaise interprétation du sens du texte juridique. Toute traduction de textes juridiques met l'accent sur la compréhension de message et la bonne interprétation du vouloir dire.

Dans cet exemple, le programme automatique a remplacé « **le défendeur** » par « **le procureur** » et cette erreur rend la traduction automatique complètement fausse. L'emploi du pronom « **me** » au lieu de « **le** » pour renvoyer au défendeur, le pronom « **le** » au lieu de « **la** » pour renvoyer à la défenderesse, et le pronom « **mon** » au lieu de « **leurs** » pour renvoyer aux deux conjoints. La traduction automatique dans cet état est fausse, car les pronoms que le programme automatique a utilisés ne réfèrent pas aux mots ou antécédents concernés. Pour éviter cette ambiguïté référentielle, il faut faire appel à la connaissance du contexte. Chose que ne peut pas faire un programme de traduction automatique pour le moment.

La traduction humaine

Il ressort des titres du dossier qu'en date du ..., le demandeur... représente par sa défense Me..., a intenté une action devant le tribunal de Tizi-Ouzou, contre de défendeur..., et en présence de monsieur le procureur de la république, dont il est mentionné, que les deux parties sont liées par un acte de mariage authentique daté le ..., et ont 04 enfants.

Qu'ils vivaient avec leurs enfants une vie de bonheur et de joie, subitement, la demanderesse a décidé de quitter le domicile conjugal et de s'installer avec ses enfants chez sa mère.

Qu'ils vivent une séparation physique depuis plus d'un an, parce qu'il a tenté à plusieurs reprises de la raisonner en vain, sur ce, il sollicite de statuer par la dissolution des liens conjugaux par le divorce entre lui et la défenderesse.

Ces extraits de la traduction automatique ne sont que de simples exemples de la qualité de la traduction automatique du reste du corpus.

Comprendre un texte juridique et l'interpréter peut être difficile même pour un traducteur humain expérimenté et spécialisé. Dans un domaine où chaque mot, chaque signe de ponctuation a une signification bien précise, confier à la machine de traduire un texte juridique peut avoir des conséquences juridiques fâcheuses, et notre analyse confirme cette probabilité.

Au terme de notre analyse, nous avons remarqué dans l'ensemble des traductions de différents extraits de corpus que la machine a rendu la version française incompréhensible, voire in-éditable. Les erreurs que nous avons pu relever de notre brève analyse sont d'ordre lexical, syntaxique, grammatical, sémantique et rédactionnel, ce qui produit des traductions complètement erronées.

Bien que la machine ait réussi à traduire correctement quelques mots et phrases, nous concluons que la traduction automatique dans le domaine juridique est médiocre et très éloignée de la qualité de la traduction humaine. Beaucoup reste à faire pour améliorer la qualité et l'efficacité de la traduction automatique.

Le résultat ci-dessus représente le fruit de notre expérience, mais à quel point est-t-il plausible sur le terrain ? Le traducteur humain aboutit-il au même résultat ? Le traducteur automatique est-il utile au traducteur humain dans le domaine juridique ? Et comment évalue-t-on cette dernière ?

Pour répondre à ces questions, nous franchirons dans ce qui suit le terrain et enquêterons sur la traduction des documents juridiques par la machine auprès des professionnels de la traduction juridique.

3.2.3. Enquête sur terrain auprès des professionnels de la traduction juridique : Limites de la traduction automatique dans le domaine juridique

3.2.3.1.L'enquête par questionnaire

Après avoir analysé la traduction automatique de notre corpus, et conclu que la traduction automatique dans le domaine juridique n'est pas efficace et de qualité médiocre, et dans le but de confirmer ou infirmer ce résultat, nous allons effectuer une enquête sur le terrain auprès des traducteurs professionnels en leur proposant un questionnaire.

Cet outil de recherche permet une cueillette rapide et massive de données, aide à décrire, comparer et expliquer, il offre aussi un large éventail d'information en rapport avec la finalité de notre recherche.

Le questionnaire nous permet de faire émerger les attitudes des traducteurs envers la traduction automatique pour traduire des documents juridiques, car le traducteur est un auteur crucial dans l'activité de traduction, explorateur des outils d'aide à la traduction. En somme, nous avons tenté d'adapter nos questions à la problématique et à l'objectif de notre recherche.

Notre questionnaire a été destiné à 20 traducteurs assermentés. Il se compose de huit questions fermées, une avec la demande de la justification du choix et de deux questions ouvertes pour élargir l'analyse.

Les questions posées tournaient autour de cinq objectifs principaux :

1- Connaitre le taux d'utilisation et recours à la traduction automatique pour traduire des documents juridiques. (questions 2-3 et 4).

2- Évaluer la qualité de la traduction automatique. (questions 5-6-7 et 8).

3- Connaitre l'attitude des traducteurs envers la traduction automatique dans le domaine juridique. (question 9).

4- Connaitre les difficultés de la traduction automatique dans le domaine juridique. (question 10).

5- Renseigner sur les perspectives de la traduction automatique dans le domaine juridique. (question 11).

3.2.3.2. Échantillon

Pour que la présente étude soit fiable, il est nécessaire de procéder à un échantillonnage ciblé. Les traducteurs auxquels nous nous sommes intéressées sont des traducteurs assermentés, c'est-à-dire agréés par le ministère de la justice pour faire de la traduction officielle.

Nous avons adressé notre questionnaire à 20 traducteurs qui exercent leur profession dans différentes régions de notre pays, à savoir Bejaia, Sétif, et Tizi-Ouzou. Nous avons choisi ces trois régions dans le but d'atteindre un grand nombre de traducteurs et d'avoir des réponses différentes pour aboutir à un résultat fiable. Comme il n'est pas facile de contacter tous les traducteurs du pays, nous nous sommes adressées aux régions proches à notre domicile.

3.2.3.3. La présentation des questions et analyse des résultats.

1- Avez-vous déjà utilisé la traduction automatique durant votre activité de traduction ?

Oui	Non
20/20	00/20

2- Avez-vous déjà utilisé la traduction automatique pour traduire des documents juridiques ?

Oui	Non
20/20	00/20

Nous avons suivi dans l'ordre des questions une progression logique. Nous avons commencé par une question générale pour préparer le traducteur à la question suivante, plus précise et portant sur le recours à la traduction automatique lors de l'activité de traduction.

Dans les deux questions, tous les traducteurs ont utilisé la traduction automatique dans leur activité de traduction y compris dans le domaine juridique. Cela indique que le traducteur cherche un outil ou un moyen susceptible de l'aider dans son métier.

3- Utilisez-vous la traduction automatique dans le domaine juridique,

Pour traduire des mots isolés ?	Pour traduire des phrases ?	Pour traduire des documents entiers ?
20/20	3/20	00/20

Dans cette question, les répondants pouvaient choisir entre trois possibilités. Notre but est de savoir la situation dans laquelle le traducteur a recours à la traduction automatique. L'ensemble des réponses ont permis d'obtenir les résultats suivants :

Tous les traducteurs ont répondu pour traduire des mots isolés, c'est-à-dire pour traduire des termes juridiques. Trois parmi eux ont ajouté la réponse "pour traduire des phrases" et aucun traducteur n'utilise la traduction automatique pour traduire des documents entiers. Mais pourquoi ou pour quelle raison les traducteurs ne recourent pas à la traduction automatique pour traduire des documents entiers ou même pour traduire des phrases ? Est-ce que cela veut dire que la machine ne produit pas une traduction correcte pour une phrase longue ou un document entier ? C'est ce que nous allons essayer de découvrir en analysant les réponses des questions qui suivent.

4- Votre utilisation de la traduction automatique dans le domaine juridique est-elle ?

Rare	Moyenne	Fréquente
18/20	2/20	00/20

Le but de cette question est de connaître le taux de recours des traducteurs à la traduction automatique dans leur traduction juridique, le tableau ci-dessus révèle que la majorité des traducteurs (18/20) font rarement recours à la traduction automatique dans le domaine juridique.

5- Êtes-vous satisfaits des résultats obtenus de cette traduction ?

Oui	Non
3/20	20/20

D'après ce tableau, nous constatons que tous les traducteurs ne sont pas satisfaits de la traduction automatique. Trois parmi eux, nous ont répondu aussi par oui justifiant leur satisfaction uniquement pour des termes juridiques.

6- Si non, préféreriez-vous réviser (post-éditer) la traduction automatique, ou retraduire vous-même le document ?

7- Pourquoi / justifiez votre réponse ?

Post-éditer la TA	Retraduire moi-même le document
00/20	20/20

Nous avons demandé ensuite aux interrogés s'ils post-éditent la traduction automatique, ou retraduisent eux-mêmes le document dans le cas où ils ne sont pas satisfaits de cette traduction en justifiant leurs réponses.

D'après le résultat obtenu, nous remarquons que tous les traducteurs préfèrent de retraduire le document. Ces derniers justifient que la révision de la traduction automatique des textes juridiques ne peut pas être facile, et cause une perte de temps et d'effort vu le nombre et le type d'erreurs qui nécessite la retraduction de toute la phrase ou de tout le paragraphe. Par exemple : les erreurs de perte totale et partielle de sens, des faux et non-sens. Cela indique que la machine ne produit pas de traduction assez correcte.

8- Comment jugez-vous la qualité de la traduction automatique des documents juridiques ?

Élevée	Bonne	Acceptable	Médiocre	Très médiocre
00	00	3	13	4

Notre objectif de cette question est d'avoir une réponse bien précise sur la qualité de la traduction automatique, pour cela nous avons suggéré cinq propositions.

Trois traducteurs voient que la qualité de la traduction automatique est acceptable si elle concerne les termes juridiques. Mais la réponse la plus dominante est celle de la qualité de la traduction automatique est médiocre, ce résultat n'est pas étrange si nous le confrontant aux réponses précédentes, au contraire, il est complémentaire et confirmatif.

9- Selon vous, la traduction automatique est-elle utile pour traduire des documents juridiques ?

L'ensemble des réponses étaient négatives, tous les traducteurs jugent que la traduction automatique est inutile dans le domaine juridique. Ils la trouvent inefficace puisque leur intervention est incontournable pour la réviser et corriger.

10- La traduction automatique rencontre des difficultés pour traduire des documents juridiques au niveau du :

La terminologie juridique	Contexte et de la polysémie	La phraséologie	La reformulation et du style de rédaction
6	14	10	10

Nous remarquons dans ce tableau que le nombre de réponses dépasse le nombre des traducteurs interrogés, et ce pour les choix multiples faits par ces derniers. Selon ces résultats, les traducteurs constatent que la traduction automatique rencontre des difficultés au niveau de la terminologie, du contexte et de la polysémie, de la phraséologie, de la formulation et du style de rédaction. Mais la majorité des réponses s'est focalisée en premier lieu sur le contexte et la polysémie, ensuite sur la phraséologie, la formulation et le style de rédaction mais cela ne veut pas dire que la traduction automatique ne rencontre pas de difficultés au niveau de la terminologie. Ces résultats démontrent les niveaux de faiblesse de la traduction automatique.

11- Selon vous, quelles sont les perspectives de la traduction automatique dans le domaine juridique ?

Dans cette question, nous n'avons pas eu suffisamment de réponses, 11 traducteurs sur 20 n'y ont pas répondu. Parmi les neuf répondants, il y a ceux qui voient que la traduction automatique dans le domaine juridique n'a aucun avenir, et ceux qui pensent que ses perspectives sont faibles en raison de la spécificité du langage juridique, et parce qu'elle ne reflète jamais la réalité et la signification des termes utilisés.

Cette réponse nous oriente effectivement à aborder dans ce qui suit les défaillances de la traduction automatique dans le domaine juridique à la lumière de notre expérience.

L'enquête sur terrain auprès des professionnels de la traduction juridique, nous a révélé que la traduction automatique est rarement utilisée dans le domaine juridique, et lorsqu'elle est utilisée, c'est uniquement pour traduire des termes. Comme elle rencontre des difficultés au niveau de la polysémie, de la phraséologie et du style ce qui produit des traductions médiocres, et ce éloigne l'idée de poste-éditer le texte et de préférer la retraduction du document.

Cette enquête confirme les résultats de notre analyse qui, rappelant-le, consiste en la médiocrité des résultats de la traduction automatique dans le domaine juridique. Celle-ci doit être corrigée à plus d'un niveau ; celui de la terminologie, de la grammaire, de la syntaxe et de la sémantique. Et que la traduction humaine sera toujours préférable dans le domaine juridique et lorsque des exigences spécifiques sont demandées en matière de qualité.

3.2.3.4. Les limites de la traduction automatique dans le domaine juridique

L'analyse de la traduction automatique de notre corpus nous a permis de percevoir les limites de ce système, et de dire qu'il ne peut pas connaître et utiliser correctement tous les aspects d'un langage juridique... voici quelques raisons.

- Pour traduire, il faut comprendre. Autrement dit, plus que la simple signification d'un mot, il faut prendre en compte l'architecture de la phrase dans son ensemble, puisqu'un mot peut parfois prendre plusieurs sens différents dans un même document juridique, suivant le contexte. Malheureusement, les traducteurs automatiques ne sont pas encore sur ce point.

- La traduction automatique peut être utile à la compréhension générale d'un texte, mais elle n'est pas utile avec les textes juridiques, elle peut devenir le pire ennemi du traducteur. Les spécificités linguistiques et stylistiques du langage juridique risquent fort d'échapper à notre traducteur automatique.

- Dans les textes juridiques, il existe des unités phraséologiques dont un traducteur automatique n'aura pas connaissance ; dans ce cas, la traduction littérale de l'expression est à proscrire.

- Le traducteur automatique propose un texte dans une langue cible tel qu'il lui a été donné en langue source, sans réorganisation, concision ou adaptation sans tenir compte du

style qui est notamment un élément très important dans la traduction juridique qui se doit donc d'être réalisée par un traducteur humain.

3.2.4. Les résultats

Mener à bien notre recherche et arriver à des résultats fiables, nous avons abordé la traduction automatique dans le domaine juridique sous l'angle du produit final. C'est bien la qualité du produit final qui mesure l'échec ou la réussite de système de traduction automatique « *Google traduction* » dans un domaine précis.

Nous avons démontré dans ce travail que la traduction automatique de textes juridiques dépasse les capacités de la machine du fait que cette dernière ne peut pas saisir les nuances lexicologiques et sémantiques comprises dans le texte. Ce qui induit à des non-sens, faux amis, omissions, avec une perte partielle voire totale. En d'autres mots, la machine produit une traduction juridique médiocre. Par conséquent, le traducteur automatique n'est pas utile pour traduire des documents de nature juridique, les traducteurs humains sont les meilleurs traducteurs auxquels nous pouvons confier la traduction juridique.

Conclusion générale

Conclusion Générale

Le traducteur cherche toujours un outil d'aide qui l'assistera dans sa profession. Parmi ces outils, on trouve la traduction automatique. Tout au long de cette étude, notre intérêt a été porté sur l'automatisme de la traduction dans le domaine juridique. Celle-ci consiste à faire traduire en langue cible un texte juridique par un programme de traduction automatique. En d'autres termes, ce mémoire nous a permis d'examiner l'efficacité de la machine dans la traduction du juridique.

L'objectif de la présente étude était d'évaluer la traduction automatique des documents juridiques, et de révéler à quel point cette traduction est fiable. L'objectif était aussi, de découvrir les opinions des traducteurs sur les limites, contraintes et difficultés de la pratique de ce type de traduction dans le domaine juridique. Pour ce faire, nous avons divisé notre travail en deux parties complémentaires, l'une est théorique, et l'autre est pratique. Dans la partie théorique, nous avons évoqué quelques réflexions sur la traduction juridique et la traduction automatique. Dans la partie pratique, nous avons procédé par deux méthodes : l'analyse et l'enquête.

L'analyse que nous avons présentée dans cette partie de notre travail est alimentée par des extraits de notre corpus qui est un arrêt, traduits par « *Google traduction* ». Cette analyse a révélé, en premier lieu, qu'il existe des écarts, voire des pertes dans la traduction automatique des documents juridiques, ce qui nous a permis de déduire que la qualité de cette dernière est médiocre dans le domaine juridique. La curiosité et la volonté de révéler à quel point ce résultat est plausible sur le terrain nous a motivées, à franchir par la suite le terrain et enquêter auprès des professionnels de la traduction juridique.

Les données que nous avons pu recueillir auprès de notre échantillon de traducteurs démontrent, en deuxième lieu, que la traduction automatique dans le domaine juridique est rarement utilisée. Et ce, en raison, de la médiocrité de ce type de traduction qui doit être corrigé à plus d'un niveau ; celui de la terminologie, de la grammaire, de la syntaxe et de la sémantique. Par conséquent, les traducteurs préfèrent retraduire le texte juridique par eux-mêmes.

À cet effet, le résultat de notre enquête est complémentaire et affirmatif du résultat de notre expérience. En somme, notre travail a révélé l'inefficacité de la machine dans la traduction des documents juridiques. Notre recherche confirme l'hypothèse qui soutient que la tâche traductive dépasse les capacités de la machine. Celle-ci produit des traductions

Conclusion Générale

incompréhensibles que le traducteur humain doit revoir et corriger. Par ailleurs, notre travail infirme l'hypothèse qui soutient que les traducteurs peuvent faire confiance à la traduction automatique dans le domaine juridique.

Pour conclure, nous dirions que la traduction automatique en elle-même ne donnera point une traduction fiable dans le domaine juridique. En effet nous ne pouvons pas compter entièrement sur son produit dans la langue d'arrivée car elle offre des traductions complètement erronées, mais elle peut nous aider à une pré-traduction d'un terme ou d'une phrase suivie d'une révision.

Quant aux tendances à l'avenir, les résultats de notre enquête confirment que la traduction automatique risquera de prendre encore un certain temps pour qu'elle soit rapide et efficace dans le domaine juridique. Mais comme nous n'avons pas pris en compte qu'un seul programme automatique « *Google traduction* », nous proposons l'élargissement de notre travail, c'est-à-dire, l'évaluation de la traduction automatique du texte juridique traduit par différents logiciels. Et nous souhaiterons qu'un tel domaine ne soit pas négligé par les futures recherches et qu'un chercheur quelconque y éprouve un jour de l'engouement.

Un autre fait qui nous tient à cœur, est celui de la création des logiciels spécialisés en traduction juridique où l'enrichissement des programmes automatiques dotés de la culture juridique. Réaliser cet objectif ne contribuerait qu'au développement de l'activité traductive.

La bibliographie

Le corpus

- قرار صدر من مجلس قضاء تيزي وزو يوم 15/04/2015.

Dictionnaires en langue française

- BITSAMANA, HILARION Alain, (2003), dictionnaire de droit OHADA, 3^{ème} édition, l'harmattan, 2015, Pointe-Noire 2003.
- CORNIOT, S (1966), *dictionnaire de droit*, tome2, deuxième Edition, Paris librairie dalloz 11, rue soufflot.
- PICOTTE, Jacque (2015), *juridictionnaire, recueils des difficultés et des ressources du français juridique*, centre de traduction et de terminologie juridique, faculté de droit, université de Moncton.
- YAGOUBI, M.T (2009), *lexique des termes juridique*, français-arabe, 3^{ème} édition, droit, commerce, économie, finances, statistique, suivi des règles juridiques en droit musulman, édition l'Hibr El Biar.

Dictionnaire en langue arabe

- القرام ابتسام، 1992، *المصطلحات القانونية في التشريع الجزائري*، قاموس باللغة العربية والفرنسية، طبع المؤسسة الوطنية للفنون المطبعية وحدة الرغاية الجزائر.

Ouvrages en langue française

- AUBIN, Marie-Christine (1995), « Splendeurs et misères de la traductique », *Cahiers Franco-Canadiens De l'Ouest*, Vol. 7, n° 2, 1995, Montréal, Presses Universitaires de Saint-Boniface (PUSB), pp. 211-226. en ligne sur le :

<http://yorkspace.library.yorku.ca/xmlui/bitstream/handle/10315/2705/CRLC00494.pdf?sequence=6> .

- BALLARD, Michel (1998), *Europe et traduction*, collection « traductologique », collection « regards sur la traduction », Artois presses université, les presses de l'université d'Ottawa, 417p.
- BOUILLON, Pierrette, CLAS, André (1993), *la traductique, étude et recherches de traduction par ordinateur*, Montréal : les Presses de l'Université de Montréal, 507p.
- DE LOYNES DE FUMICHON, Bruno (2013), *introduction au droit comparé*, Journal de Droit Comparé Du Pacifique, Volume II, Collection 'Ex Professo, 278p.
- DEDIER, Emmanuel (1990), *langue et langages du droit*, Montréal : Wilson et la fleur, 477p.
- DINCĂ, Daniela (2007), « Enjeux et perspectives dans la traduction du discours juridique français », *Communication and Argumentation in the Public Sphere*, Vol. 2, 12-14 avril 2007, ROUMANIE, Galati University Press, pp. 283-300.
- GEMAR, Jean-Claude (1998), « Les enjeux de la traduction juridique : Principes et nuances », in *Traduction de textes juridiques : problèmes et méthodes, Équivalences*, Séminaire ASTTI du 25 septembre 1998. disponible sur <http://www.tradulex.com/Bern1998/Gemar.pdf> (consulté le 08/04/2016).
- GRASS, Thierry (2010), « À quoi sert la traduction automatique ? », *Les Cahiers du GEPE*, n°2/2010, <http://www.cahiersdugepe.fr/index.php?id=1367> (consulté le 21 juin 2016).
- KOUTSIVITIS, Vassilis (1990), « La traduction juridique : standardisation versus créativité », *Meta : journal des traducteurs*, Vol. 35, n° 1, 1999, pp.226-229.

- KÜLER, Natalie (2007), « La traduction automatique : traduction machine ? », *CLILLAC EA 3967*, Première journée de la traductologie plein champ, Université Paris Diderot, 9 février 2007.
- LAB, Frederique (1988), « la traduction automatique », in *Bulletin de l'epi*, revue trimestrielle de l'Association Enseignement Public et Informatique, pp.165-170, https://www.epi.asso.fr/fic_pdf/b52p165.pdf.
- LAVAULT-OLLEON, Élisabeth, GROSSMANN, Francis (2008), « Langue du droit et harmonisation terminologique multilingue : l'exemple de LexALP », *Lidil* [En ligne], n°38/2008, <http://lidil.revues.org/2776> (consulté le 02 mai 2016).
- LEDERER, Marianne (2006), *la traduction aujourd'hui, le modèle interprétatif*, nouvelle édition, Caen : Lettres Modernes Minard, 196p.
- MONJEAN-DECAUDIN, Sylvie (2010), *Approche juridique de la traduction du droit*, colloque international sur « traduction du droit et droit de la traduction », 15-16 octobre 2009, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 2010, <http://www.tradonline.fr/blog/wp-content/uploads/2010/01/sylvie-monjean-decaudin-traduction-juridique-2010.pdf> (consulté le 10/04/2016).
- PERGNIER, Maurice (1978), *Les fondements sociolinguistiques de la traduction*, Lille : Presses Universitaires de Lille, 282p.
- REZEG, K, LASKRI, M. T (2007), « une approche connexionniste pour la traduction automatique des textes arabe en français », *Courrier du Savoir*, n°08, Juin 2007, pp.59-67.
- SFERLE, Adriana (2005), *La problématique de la traduction juridique : quelques aspects sur la traduction des termes juridiques en romain*, acte du 1^{er} colloque international sur « la sémiotique, la didactique et la communication », Centre universitaire de Médéa, 02-04 mai 2005, pp. 166-176,

<http://www.univmedea.dz/Lab/LDLT/archive/colloque1/p166.pdf> (Consulté le 07/04/2016).

Ouvrage en langue arabe

- عبد الهادي حيدر أدهم، أصول الصياغة القانونية، دار الحامد للنشر والتوزيع، ط1، عمان، 2009.

Thèses et mémoires

- CERENO INACIO David, (2010), *l'utilité de la terminologie juridique comparée dans la résolution des difficultés de la traduction juridique de l'espagnol et de portugais vers le français*, mémoire de Master 2, Langues Étrangères Appliquées, Spécialité Lexicologie et Terminologie Multilingues, Traductologie, Université lumière lyon2, 84p, publié, http://www.initem.net/public/langues%20de%20sp%C3%A9cialit%C3%A9/terminologie/MEMOIRE_DSI.
- KADI ALLAH, Fayçal (2011), *la traduction automatique : état de l'art et les problèmes inhérents (Arabe-Français-Anglais)*, mémoire de magister, Département de Traduction, Université d'Oran, 180p, publié, <http://theses.univ-oran1.dz/document/TH3508.pdf> .
- RUBINO, Raphaël (2011), *Traduction automatique statistique et adaptation à un domaine spécialisé*, thèse de doctorat, spécialité : informatique, Université d'Avignon, 144p, publié, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00879945/document> .
- SEMEDO TAVARES, Aleida (2011), *Le panorama de la traduction assistée par ordinateur : un bref aperçu à Praia*, mémoire pour l'obtention de la maîtrise en Études Françaises – Parcours Traduction, Département de Sciences Sociales et Humaines, Université du Cap-Vert, 65p, publié, <http://www.portaldoconhecimento.gov.cv>.

Sites internet

- Google Traduction, https://fr.wikipedia.org/wiki/Google_Traduction(consulté le 05/06/2016).
- PROMT Translation Software, http://www.promt.fr/media/white_papers/articles/comparaison-traduction-machine-humaine.pdf, consulté le 21/04/2016
- Comprendre la Traduction Automatique, <http://www.systran.fr/systran/entreprise/technologie/traduction-automatique> consulté le 22/06/2016

Glossaire français-Arabe

A	
Accord de confidentialité	اتفاقية سرية
Acte de mariage	عقد زواج
Acte de naissance	شهادة ميلاد
Acte de société	عقد مؤسسة
Affaire	قضية
Appel	استئناف
Arrêt	قرار
Automatique	آلي
C	
Céans	دعوى
Chambre de la famille	غرفة شؤون الأسرة
Code de la famille	قانون الأسرة
Comparaison	مقارنة
Convention	اتفاقية
Cour	مجلس قضاء
Cour d'appel	محكمة الاستئناف
Cour de cassation	محكمة النقض
Cour suprême	محكمة عليا
D	
Déclaration	بيان
Défendeur	مدعى عليه
Demandeur	مدعى
Divorce abusif	طلاق تعسفي
E	
Enfant gardé	ابن محضون
Enquête sur terrain	دراسة ميدانية

Expression figé	عبارة جامدة
Expression idiomatique	عبارة اصطلاحية
F	
Facture	بيان
Fond	مضمون
Forme	شكل
Frida	فريضة
G	
Greffier	أمين ضبط
I	
Intimé	مستأنف عليه
J	
Jugement	حكم
Jugement contradictoire	حكم حضوري
Jugement définitif	حكم نهائي
Jugement en matière de contravention	حكم في مواد المخالفات
Jugement en premier ressort	حكم ابتدائي
Jugement par défaut	حكم غيابي
Juridique	قانوني
L	
Langue	لغة
Langue cible	لغة الهدف
Langue du droit	لغة القانون
Langue source	لغة المصدر
Législation	تشريع
Lexique	معجم
Linguiste	لساني
Logiciel	برنامج
M	
Machine	آلة

Montant	مبلغ
O	
Objectif	هدف
Opération	عملية
P	
Pension	نفقة
Pension alimentaire	نفقة غذائية
Plainte	شكوى
Post-édition	مراجعة
Préjudice	ضرر
Processus de traduction	عملية الترجمة
Procureur	وكيل الجمهورية
PV d'assemblé	محضر المؤسسة
R	
Rapport	تقرير
Réparation	تعويض
Requête d'appel	عريضة الاستئناف
Résultat	نتيجة
Retraite légale	عدة
S	
Sémantique	علم الدلالة
Statut d'entreprise	قانون أساسي للمؤسسة
Style	أسلوب
Syntaxe	نحو
Système	نظام
T	
Texte juridique	نص قانوني
Traduction assistée par ordinateur	ترجمة بمساعدة الآلة
Traduction automatique assisté par l'homme	ترجمة آلية بمساعدة البشر
Traduction générale	ترجمة عامة

Traduction intégralement automatique	ترجمة آلية كلياً
Traduction spécialisée	ترجمة متخصصة
Traductologie	علم الترجمة
Transfert	نقل
Tribunal	محكمة
Tuteur	ولي أمر

Glossaire Arabe- Français

أ	
Enfant gardé	ابن محضون
Convention	اتفاقية
Acte de confidentialité	اتفاقية سرية
Appel	استئناف
Style	أسلوب
Machine	آلة
Automatique	آلي
Greffier	أمين ضبط
ب	
Logiciel	برنامج
Facture	بيان
ت	
Traduction automatique assisté par l'homme	ترجمة آلية بمساعدة البشر
Traduction intégralement automatique	ترجمة آلية كلياً
Traduction assistée par ordinateur	ترجمة بمساعدة الآلة
Traduction générale	ترجمة عامة
Traduction spécialisée	ترجمة متخصصة
Législation	تشريع
Réparation	تعويض
Rapport	تقرير
ح	
Jugement	حكم
Jugement en premier ressort	حكم ابتدائي
Jugement contradictoire	حكم حضوري
Jugement par défaut	حكم غيابي

Jugement en matière de contravention	حكم في مواد المخالفات
Jugement définitif	حكم نهائي
د	
Enquête sur terrain	دراسة ميدانية
Céans	دعوى
ش	
Forme	شكل
Plainte	شكوى
Acte de naissance	شهادة ميلاد
ص	
Lexique	معجم
ض	
Préjudice	ضرر
ط	
Divorce abusif	طلاق تعسفي
ع	
Expression idiomatique	عبارة اصطلاحية
Expression figé	عبارة جامدة
Retraite légale	عدة
Requête d'appel	عريضة الاستئناف
Acte de mariage	عقد زواج
Acte de société	عقد مؤسسة
Traductologie	علم الترجمة
Sémantique	علم الدلالة
Opération	عملية
Processus de traduction	عملية الترجمة
غ	
Chambre de la famille	غرفة شؤون الأسرة
ق	

Arrêt	قرار
Affaire	قضية
Code de la famille	قانون الأسرة
Juridique	قانوني
Statut d'entreprise	قانون أساسي للمؤسسة
ف	
Frida	فريضة
ل	
Linguiste	لساني
Langue	لغة
Langue du droit	لغة القانون
Langue source	لغة المصدر
Langue cible	لغة الهدف
م	
Montant	مبلغ
Cour	مجلس قضاء
PV d'assemblée	محضر المؤسسة
Tribunal	محكمة
Cour d'appel	محكمة الاستئناف
Cour de cassation	محكمة النقض
Cour suprême	محكمة عليا
Demandeur	مدعى
Défendeur	مدعى عليه
Post-édition	مراجعة
Intimé	مستأنف عليه
Fond	مضمون
Comparaison	مقارنة
ن	
Résultat	نتيجة

Syntaxe	نحو
Texte juridique	نص قانوني
Système	نظام
Pension	نفقة
Pension alimentaire	نفقة غذائية
Transfert	نقل
هـ	
Objectif	هدف
و	
Procureur	وكيل جمهورية
Tuteur	ولي أمر

Annexe

Questionnaire destiné aux traducteurs

Ce questionnaire s'insère dans le cadre d'une enquête menée dans notre mémoire de master II en traduction, spécialité : Arabe/Français/Arabe intitulé : « *Traduire le juridique par la machine : quelle réalité sur le terrain ?* ». Pour mener à bien la partie pratique de notre mémoire, il nous sera indispensable d'effectuer une enquête auprès des traducteurs dans le but de confirmer ou d'infirmer le résultat obtenu de l'analyse de la traduction automatique de notre corpus, et d'enquêter sur le recours des traducteurs à la machine durant leur profession pour traduire des documents juridiques.

Votre aide nous est indispensable, nous comptons sur votre compréhension et votre disponibilité à collaborer. Merci de nous répondre aux questions, merci de votre contribution si précieuse. Et nous vous garantissons l'anonymat.

Questions :

1- Avez-vous déjà utilisé la traduction automatique durant votre activité de traduction ?

Oui Non

2- Avez-vous déjà utilisé la traduction automatique pour traduire des documents juridiques ?

Oui Non

3- Utilisez-vous la traduction automatique dans le domaine juridique,

Pour traduire des mots isolés ?

Pour traduire des phrases ?

Pour traduire des documents entiers ?

4- Votre utilisation de la traduction automatique dans le domaine juridique est-elle ?

Rare

Moyenne

Fréquente

5- Êtes-vous satisfaits des résultats obtenus de cette traduction ?

Oui

Non

6- Si non, préféreriez-vous réviser (post-éditer) la traduction automatique, ou retraduire vous-même le document ?

Post-éditer la TA

retraduire moi-même le document

7- Pourquoi / justifiez votre réponse ?

.....
.....
.....
.....

8- Comment jugez-vous la qualité de la traduction automatique des documents juridiques ?

Élevée

Bonne

Acceptable

Médiocre

Très médiocre

9- Selon vous, la traduction automatique est-elle utile pour traduire des documents juridiques ?

.....
.....
.....

10- La traduction automatique rencontre des difficultés pour traduire des documents juridiques au niveau du :

La terminologie juridique

Contexte et de la polysémie

La phraséologie

La reformulation et du style de rédaction

11- Selon vous, quelles sont les perspectives de la traduction automatique dans le domaine juridique ?

.....
.....
.....